



Délibération  
DIRFI/JG

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

2024 – 7 TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)  
EXERCICE 2024  
PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 25**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 6**

BARON Thierry à BERDAÏ Ammar, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

**Absents excusés : 4**

ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : TORCHUT Véronique

Date de la convocation : 01/02/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2121-29 et L.2312-1,

Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont les membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes orientations budgétaires,



Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024 présenté,

Considérant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, préalablement à l'examen du budget primitif 2024,

Après consultation de la commission « Ressources » du jeudi 25 janvier 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2024 lors de la séance du Conseil municipal du 8 février 2024 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la délibération.

**Pour l'adoption : 31**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

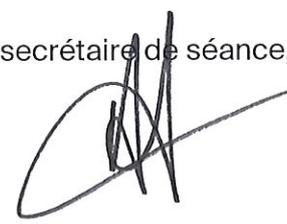
Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

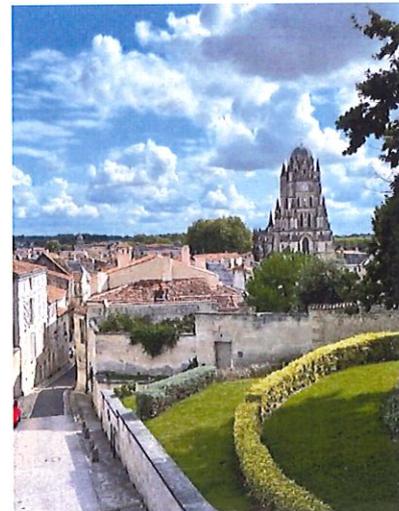


Véronique TORCHUT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# ELEMENTS ECONOMIQUES, BUDGETAIRES ET FINANCIERS CONTRIBUANT AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



## Table des matières

1. Contexte général .....	4
1.1. Situation économique globale.....	4
1.1.1. La croissance .....	5
1.1.2. L'inflation .....	5
1.1.3. Les effets des politiques monétaires se font sentir dans nos économies .....	6
1.1.4. Situation et projections macroéconomiques de la France 2023-2024.....	6
1.2. Les principales dispositions du projet de loi de finances 2024.....	7
1.2.1. L'objectif de redressement des finances publiques et de réduction du déficit public	8
1.2.2. Les principales dispositions financières relatives aux collectivités locales .....	8
1.2.3. La fiscalité locale .....	10
1.2.4. La « verdisation » des budgets .....	11
2. Quelles marges de manœuvre financières pour Saintes ? .....	12
2.1. Situation de la Ville.....	12
2.1.1. Le niveau d'épargne.....	12
2.1.2. Les investissements .....	15
2.1.3. L'endettement .....	18
2.2. Orientations financières .....	20
2.2.1. La poursuite de l'investissement pour la relance de l'économie .....	21
2.2.2. Les orientations pour 2024 visent à maintenir un haut niveau d'investissement par un cadrage budgétaire de contrôle des dépenses de fonctionnement.....	23
3. Les Ressources Humaines.....	32
3.1. La structure et l'évolution des effectifs .....	33
3.2. L'évolution des dépenses .....	34
3.3. La rémunération et temps de travail .....	35
3.3.1. La rémunération.....	35
3.3.2. L'action sociale.....	36
3.3.3. Le temps de travail (effectif titulaire) .....	37
4. Perspectives sur les budgets annexes.....	38
4.1. Budget annexe « Golf ».....	38
4.2. Budget annexe « Site Saint-Louis » .....	39

## Avant-propos

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif de l'année.

Une délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB qui doit être relaté dans le compte rendu de la séance du conseil municipal.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est réalisé aux vues notamment de l'analyse de la situation économique nationale et du territoire, ainsi que des éléments de la Loi de Finances pour 2024 connus au moment de son élaboration.

Il comprend un atterrissage prévisionnel de l'exercice 2023, projeté sur la base d'éléments d'exécution à fin décembre 2023. Cette analyse constitue une tendance que l'adoption du Compte Financier Unique 2024 (CFU – anciennement Compte Administratif) viendra préciser : il s'agira de la première présentation d'une exécution budgétaire sous cette forme, la Ville ayant été retenue dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague d'expérimentation du CFU (délibération n°2023-99 du 5 octobre 2023 relative à la convention d'expérimentation du CFU).

Ce ROB présente également les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette. Il doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs.

L'ensemble de ces éléments et indicateurs permettent de traduire sur la période 2024-2026 les principales orientations de la municipalité fixées pour la mandature. L'objectif est de faire ressortir les principaux ratios concernant l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement de la Ville à l'issue de chaque exercice budgétaire.

Ce ROB est ainsi établi pour les 3 prochaines années, à partir de la prévision d'atterrissage budgétaire 2023, dont les résultats définitifs seront présentés au Compte Financier Unique 2023 lors du prochain Conseil Municipal. Cela suppose la prise en compte d'une évolution du contexte socio-économique, encore incertain aujourd'hui, et, également, d'actualiser et ajuster le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à cette situation, tout en gardant un cap sur les investissements à réaliser pour les Saintais.

En ce sens, le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif 2024, qui sera présenté pour la seconde avec la nouvelle nomenclature comptable « M57 ».

Par ailleurs, avec la Loi de Finances 2024, les collectivités territoriales vont devoir progressivement mettre en place un « budget vert » visant à présenter l'impact environnement des opérations d'investissement du budget.

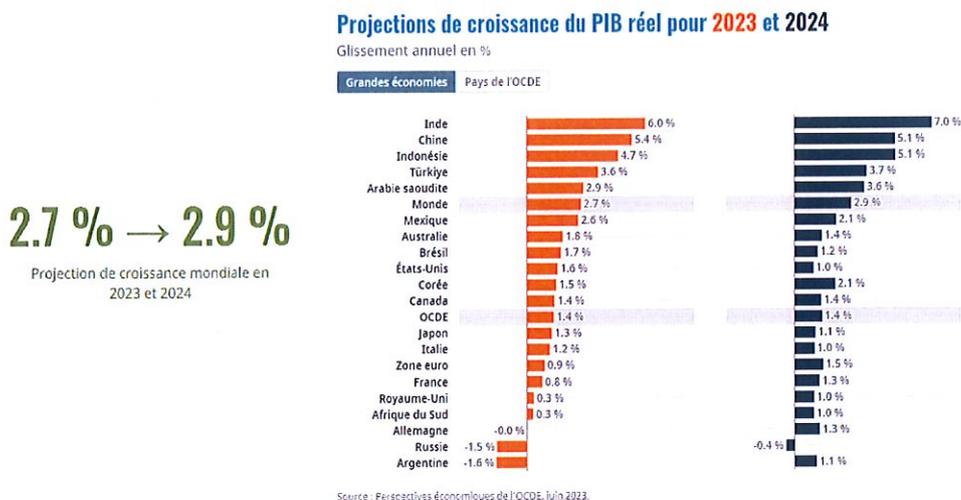
Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), avec les informations présentées, a été réalisée avant le vote de la loi de finances 2024.

# BUDGET PRINCIPAL

## 1. Contexte général

### 1.1. Situation économique globale

La situation économique mondiale tend à s'améliorer globalement, mais la reprise demeure fragile. La croissance du PIB mondial devrait ralentir et passer de 3,3% en 2022 à 2,7% en 2023, avant de se redresser légèrement pour s'établir en 2024 à 2,9%.



Dans les économies du G20, l'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation devrait refluer de 7,8% en 2022 à 6,1% en 2023 puis à 4,7% en 2024. Toutefois, l'inflation sous-jacente s'avère persistante et l'impact de la hausse des taux d'intérêt se fait de plus en plus sentir dans l'ensemble de l'économie.

Néanmoins, les perspectives économiques demeurent marquées par des incertitudes considérables.

Tout d'abord, l'une des préoccupations majeures tient au fait que l'inflation pourrait rester plus persistante que prévu.

Mais aussi, l'évolution incertaine de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et les perturbations qu'elle pourrait de nouveau provoquer sur les marchés mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires constituent un autre risque important.

A cela, se rajoute le conflit israélo-palestinien qui risque d'impacter l'économie mondiale dans les mois à venir.

La nécessité de réduire durablement l'inflation, d'ajuster les mesures de soutien budgétaire et de relancer une croissance durable sont les défis majeurs pour les décideurs publics.

La croissance mondiale s'est stabilisée, mais l'amélioration est fragile et les tensions financières se sont accentuées. Après l'atonie observée en 2022, la croissance mondiale relève des signes d'amélioration en 2023.

Cette amélioration est imputable dans une certaine mesure au recul des prix de l'énergie et à l'embellie des perspectives de la Chine. Les prix des produits énergétiques ont fortement chuté, le recul du prix du gaz naturel ayant été particulièrement marqué surtout en Europe. Toutefois, dans nombre de pays, cette baisse ne s'est pas encore entièrement répercutée sur les prix de largement supérieurs à leurs niveaux antérieurs à la pandémie.

### 1.1.1. La croissance<sup>1</sup>

Dans un contexte des chocs négatifs liés à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et de resserrement marqué des politiques monétaires par les banques centrales en réaction au dépassement des objectifs d'inflation, la croissance mondiale s'est avérée étonnamment résiliente. La croissance de l'économie mondiale s'est établie à 3,1% en rythme annualisé au premier semestre de 2023, contre 2,8% au second semestre de 2022, retrouvant un taux similaire au niveau tendanciel observé avant la pandémie (graphique 1.1 ci-dessous).

Les données disponibles pour le troisième trimestre de 2023 donnent à penser que la croissance n'a guère varié dans l'ensemble des économies de l'OCDE, même si elle a quelque peu ralenti dans les économies de marché émergentes et en développement.

#### Fin 2023, la croissance européenne au creux de la vague<sup>2</sup>

En 2023, les principales économies mondiales ont évolué en ordre dispersé. L'Europe – en particulier l'Allemagne – a davantage été exposée au choc de prix énergétique, tandis que l'économie américaine a bénéficié, entre autres, d'un fort soutien budgétaire. Le rebond chinois a quant à lui été inférieur aux attentes, les moteurs traditionnels de la croissance (immobilier, investissement) paraissant essouffés.

En Europe, le choc énergétique tend maintenant à s'estomper et l'inflation a commencé à baisser graduellement, redonnant un peu d'air à la consommation des ménages. Dans le même temps, le niveau des taux d'intérêt pèse sur l'investissement et la dépense à crédit.

Fin 2023, la croissance de la zone euro pourrait se trouver au creux de la vague : l'activité resterait atone au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, mais le récent redressement des enquêtes de conjoncture dans l'industrie allemande suggère qu'un rebond est possible au 1<sup>er</sup> semestre 2024, sur fond de reprise modérée du commerce mondial. Les écarts de croissance pourraient ainsi se resserrer entre les principales économies de la zone euro.

Le tableau d'ensemble de l'économie mondiale pour les deux prochaines années est celui d'un ralentissement modéré suivi au final d'une normalisation, avec un retour de la croissance à des taux proches de la tendance et une convergence de l'inflation vers les objectifs fixés par les banques centrales en 2025.

La croissance du PIB mondial devrait rester faible tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2024 au moins, et ne s'améliorer que modestement ensuite.

En 2023, la croissance mondiale devrait atteindre 2,9% puis s'infléchir à 2,7% en 2024, soit le taux annuel le plus bas depuis la crise financière mondiale, à l'exclusion de la première année de la pandémie.

### 1.1.2. L'inflation<sup>3</sup>

Dans les économies du G20, l'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation devrait refluer de 7,8% en 2022 à 6,1% en 2023 puis à 4,7% en 2024.

Ainsi, l'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires au premier semestre de 2023.

Toutefois, l'inflation sous-jacente<sup>4</sup> s'avère persistante et l'impact de la hausse des taux d'intérêt se fait de plus en plus sentir dans l'ensemble de l'économie.

<sup>1</sup> Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2023, numéro 2 – page 15

<sup>2</sup> INSEE – Note de conjoncture 14/12/2023 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7735135?sommaire=7735143>

<sup>3</sup> <https://www.oecd.org/perspectives-economiques/septembre-2023/>

<sup>4</sup> Il s'agit de l'inflation globale hors composantes les plus volatiles, que sont l'alimentation et l'énergie.

L'un des principaux risques est que l'inflation s'avère de nouveau plus persistante qu'anticipé, ce qui obligerait les banques centrales à relever encore les taux d'intérêt ou à les maintenir à un niveau élevé pendant une période plus longue.

Ainsi, de nombreux facteurs pourraient notamment contribuer à la persistance de l'inflation :

- Une aggravation ou un élargissement du conflit en Ukraine, le conflit israélo-palestinien pourraient tirer encore vers le haut les prix de l'énergie et des produits alimentaires.
- De même, un rebond plus vigoureux que prévu de l'économie mondiale cette année pourrait faire monter les prix de diverses matières premières et entraver la baisse de l'inflation.
- Les taux directeurs seraient probablement maintenus à des niveaux plus élevés et pendant plus longtemps que prévu, ce qui s'accompagnerait d'une probabilité plus forte de ralentissement économique généralisé et préjudiciable ainsi que de risques accrus de tensions financières.

### **1.1.3. Les effets des politiques monétaires se font sentir dans nos économies**

Les effets du resserrement des politiques monétaires se matérialisent progressivement dans les économies. Sur fond de hausse rapide des taux directeurs, les taux d'intérêt des nouveaux prêts aux entreprises et des nouveaux prêts hypothécaires ont augmenté. Bien qu'elle soit douloureuse pour les ménages et les entreprises, la hausse des coûts d'emprunt, qui vise à freiner la demande, constitue un canal classique de transmission des effets de la politique monétaire.

### **1.1.4. Situation et projections macroéconomiques de la France 2023-2024<sup>5</sup>**

La croissance du PIB réel a ralenti : elle devrait s'établir à 0,8% en 2023 et à 1,3% en 2024.

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la flambée des prix de l'énergie ont assombri les perspectives économiques.

Malgré des taux d'emploi historiquement hauts, les prix élevés de l'énergie, le durcissement des conditions financières et la baisse des salaires réels ont pesé sur la consommation privée et sur l'investissement résidentiel. La consommation de biens a baissé de 4,3% en glissement annuel en avril, la consommation de services a ralenti et la production manufacturière dans les secteurs à forte intensité énergétique a chuté. En mai, les prix à la consommation avaient augmenté de 6% sur douze mois, avec une inflation des prix des produits alimentaires s'établissant à 13,6%, et une inflation sous-jacente à 4,3% dans un contexte d'accélération de la progression des salaires.

Malgré une forte croissance des activités de services, le déficit commercial s'est accentué, atteignant 4,2% du PIB en 2022, en raison de la hausse du coût des importations d'énergie, de difficultés persistantes dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, ainsi que de limitations des capacités de production d'énergie nucléaire.

Les coûts budgétaires bruts du plafonnement des prix de l'énergie et des mesures d'aide représenteront 1,6% du PIB pour 2023, bien que les prix réglementés du gaz et de l'électricité aient progressé de 15% au début de cette année.

Et sur cette même période, le resserrement monétaire dans la zone euro va contribuer à infléchir progressivement la demande intérieure, notamment via une baisse du nombre de nouveaux prêts immobiliers.

La croissance française, hésitante fin 2023, serait un peu plus allante au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

En novembre, les enquêtes de conjoncture collectées par l'Insee auprès des entreprises montrent un nouvel effritement du climat des affaires comme du climat de l'emploi. En parallèle, les premiers

<sup>5</sup> Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2023, numéro 2 - [https://www.oecd-ilibrary.org/sites/4d811166-fr/1/3/3/21/index.html?itemId=/content/publication/4d811166-fr&\\_csp\\_=669cddaa0781f14fb1bae7278399fe28&itemIGO=oecd&itemContentType=book#](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/4d811166-fr/1/3/3/21/index.html?itemId=/content/publication/4d811166-fr&_csp_=669cddaa0781f14fb1bae7278399fe28&itemIGO=oecd&itemContentType=book#)  
INSEE - Note de conjoncture 14/12/2023 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7735135?sommaire=7735143>

indicateurs « en dur » relatifs au mois d'octobre (consommation des ménages en biens, production industrielle) suggèrent une croissance atone au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Après son rebond cet été, la consommation des ménages ne progresserait pas cet automne, en partie sous l'effet de températures clémentes qui ont entraîné de moindres dépenses d'énergie. La production industrielle serait également quasi stable, tandis que l'investissement fléchirait. À l'inverse, les exportations bénéficieraient ce trimestre d'importantes livraisons aéronautiques et navales. Au total sur le trimestre, la croissance serait nulle (0% après -0,1% au 3<sup>ème</sup> trimestre), et, pour 2023, elle s'élèverait alors à +0,8%.

L'activité pourrait ensuite accélérer quelque peu au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (+0,2% prévu par trimestre), à la faveur de la désinflation et d'une reprise modérée du commerce mondial, même si les effets du resserrement monétaire passé continueraient de se faire sentir sur l'investissement et notamment de pénaliser le secteur de la construction. La consommation, tout comme la production industrielle, repartiraient ainsi à la hausse, et l'investissement des entreprises se maintiendrait tout juste. L'acquis de croissance à mi-année pour 2024 serait relativement modeste, de l'ordre de +0,5%.

L'inflation devrait rester élevée à 6,1% en 2023 et refluer à 3,1% en 2024, érodant le pouvoir d'achat des ménages et freinant la hausse de la consommation.

La fragile confiance des entreprises et des ménages et la modestie de la croissance mondiale, ainsi que de fortes incertitudes, pèseront sur l'investissement et les exportations. La croissance des salaires s'accélère, du fait de la vigueur du marché du travail. Avec le ralentissement de la création d'emplois, le taux de chômage se stabilisera autour de 7,2% en 2024.

### La politique budgétaire 2024 sera moins accommodante.

Malgré l'ampleur des mesures de soutien énergétique, le déficit budgétaire a été ramené à 4,7% du PIB en 2022, grâce à la forte progression des recettes et à la disparition progressive des dépenses en lien avec le COVID19.

Pour 2023, le gouvernement a maintenu le plafonnement des prix du gaz et de l'électricité et élargi le dispositif de chèques-énergie en direction des ménages à faible revenu, mais il a supprimé les baisses de taxes sur les carburants. Les prestations sociales ont été augmentées, de même que les salaires dans la fonction publique, et les hausses des loyers ont été plafonnées.

De plus, des taxes exceptionnelles appliquées aux producteurs d'électricité et aux raffineries de pétrole, contribuent à financer de nouvelles aides énergétiques temporaires à l'intention des entreprises. Les mesures de soutien énergétique direct devraient selon les estimations se chiffrer à 45,3 milliards € (1,6% du PIB) en 2023.

Les aides énergétiques sont supposées être pour l'essentiel supprimées en 2024, notamment via une nouvelle augmentation de 15% des tarifs réglementés de l'électricité.

Avec le recul des prix de gros de l'énergie, il est crucial d'améliorer le ciblage des mesures de soutien pour éviter de nuire à la transition verte.

Les modifications apportées à l'assurance-chômage et la réforme des retraites auront pour effet de réduire les dépenses dans ces deux domaines. Leur impact sera toutefois en partie atténué par les conséquences du vieillissement de la population et du relèvement des taux d'intérêt, ce qui nécessitera d'améliorer l'efficacité des dépenses.

## 1.2. Les principales dispositions du projet de loi de finances 2024<sup>6</sup>

La Loi de Finances (LFI) pour 2024, votée le 19 décembre dernier, entend poursuivre le rétablissement des comptes publics.

<sup>6</sup> Caisse d'Épargne – Support à la préparation de votre DOB – version de novembre 2023

Elle prévoit un total de crédits budgétaires de 356 Md€ en 2024, soit une baisse des dépenses de -4,8 Md€ par rapport à 2023.

Les budgets ministériels prévus pour 2024 s'inscrivent dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics<sup>7</sup>, dans un contexte de sortie des crises sanitaire, énergétique et de l'inflation. Les dépenses de l'État (hors compte d'affectation spéciale -CAS-, Pensions) baisseront entre la Loi de Finances (LFI) pour 2023 et le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 afin d'engager une trajectoire de diminution de la dépense de l'État, de désendettement et de réduction des déficits public

### 1.2.1.L'objectif de redressement des finances publiques et de réduction du déficit public

La France s'est fixé un objectif de redressement progressif de ses finances publiques avec une réduction du déficit public à 2,7 % en 2027, et la réduction année après année de son endettement en part de PIB. Dès l'année 2024, le déficit public sera réduit, passant de 4,9 % à 4,4 % du PIB.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Ces objectifs seront atteints grâce au strict respect des différentes lois de programmation, à la fin des dispositifs exceptionnels de relance et à la sortie des mesures de soutien face à la crise énergétique. La croissance attendue du PIB, liée en partie à l'inflation, doit également permettre de réduire la part relative du déficit.

Le budget 2024 respecte pleinement ces principes, et consacre ainsi la sortie progressive des boucliers énergie, la fin des aides exceptionnelles aux entreprises, et la sortie du plan de relance. Ces objectifs seront également atteints par la mise en œuvre de mesures d'économies identifiées.

#### 1.2.1.1.Les principales dispositions financières relatives aux collectivités locales

En 2024, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèvent à 54,4 Md€ hors mesures exceptionnelles. Le soutien de l'État aux collectivités augmente ainsi, tant en fonctionnement qu'en investissement.

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

- Concours financiers de l'État (54 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- Le PLF renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards€,

<sup>7</sup> Inscrit dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) 2023/2027

- Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions€ en 2024,
- La dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficultés est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions€,
- Le PLF crée une dotation de 5 millions€ pour le plan national contre les violences aux élus.

En Mds € - À périmètre courant		PLF 2024 : 105,1 (LFI 2023 : 103,8)	
Fiscalité transférée	38,7 (38,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (0,8)
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>		<b>2024 : 68 (2023 : 67,2)</b>	
Subventions autres ministères	6 (6)	Dégrèvements législatifs	4,3 (4,6)
		Amendes de police	0,6 (0,6)
		Fonds vert	2,5 (2)
<b>Concours financiers de l'État aux collectivités locales</b>		<b>2024 : 54 (2023 : 53)</b>	
Prélèvements sur recettes dont	44,8 (45,6)	Mission RCT dont	4,3 (4,3)
DGF	27,1	DGD	1,406
FCTVA	7,1	DETR	1,046
DCRTP	2,8	DSIL Communes et groupements	0,570
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	4	DSI Départements	0,212
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	DPV	0,150
Comp. exonérations fiscales	0,664	Comp. régions frais de gestion TH	0,293
		TVA des régions	5,4 (5,1)

Source : *Jeunes budgétaires 2024*

• **Mesures en faveur de la planification écologique**

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est proposée dans le PLF 2024 pour l'ensemble des entités publiques. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- La rénovation des bâtiments et logements : +0,8 milliard €,
- La décarbonation des mobilités : +1,4 milliard €,
- La préservation des ressources : +1,2 milliard €,
- La transition énergétique : +1,1 milliard €,
- La compétitivité verte : +1,7 milliard €,
- Concernant les collectivités territoriales, le fonds vert en leur faveur progresse de 2 à 2,5 Milliards d'euros (Md€), dont 1,1 Md€ de crédits ouverts sur 2024.

• **Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions€,
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions€,
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions€.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est en outre renouvelée au même niveau que l'année passée à 212 millions€.

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de

projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID. Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

- **Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation, à 27,1 Mds€**

Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- 140 millions€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Les 30 millions € restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre.

- **Augmentation du FCTVA**

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions€ pour 2024, soit une hausse de 6%.

Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+364 millions€), mais également à l'élargissement de l'assiette (+250 millions€). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour l'État, cette disposition doit permettre « de soutenir notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels ».

- **Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (DTS)**

Pendant la crise sanitaire, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont été mises à l'arrêt. Depuis, les nombreuses demandes satureront le service et augmentent les délais de délivrance.

Pour réduire ces délais, l'État abonde la DTS jusqu'à 100 millions€ en 2024 afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement.

De plus, la répartition de la DTS est modifiée. Celle-ci était composée d'une part forfaitaire de 9 000 € par station d'enregistrement et d'une part variable fonction du nombre des demandes enregistrées.

Le PLF propose de répartir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette dotation en fonction :

- Du nombre de stations d'enregistrements,
- Du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente,
- De l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

Amendement : les certifications d'identité électronique nécessaires pour le déploiement de l'identité numérique entreront dans le droit au versement de la DTS.

- **Aménagement de la fiscalité des logements sociaux**

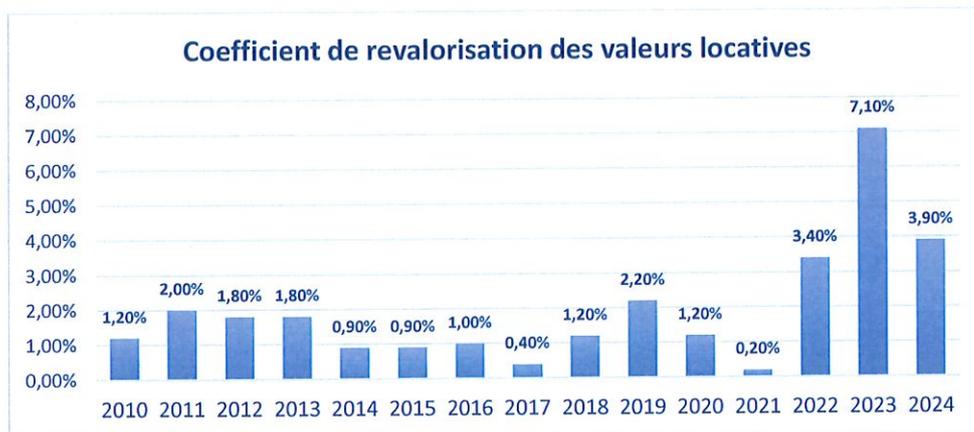
Afin d'inciter à la rénovation lourde du parc locatif social ancien, le PLF 2024 prévoit de faire bénéficier les logements les plus anciens, réhabilités, d'une exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), à l'instar de celle dont bénéficient les constructions neuves.

## 1.2.2. La fiscalité locale

- **La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2024 :**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du code général des impôts, depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus par amendement, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Il ne peut donc plus être atténué par le législateur, et les contribuables devront en 2024, assumer une hausse de leurs contributions. Ils payent de facto, l'effet induit par l'inflation, le coefficient atteignant le niveau de 3,9%.



### 1.2.3. La « verdisation » des budgets

Le PLF 2024 poursuit la démarche engagée dans la transition énergétique et institue dès 2024, dans les Comptes Administratifs et CFU des collectivités de plus de 3500 habitants ayant adopté la M57, des dispositions qui seront complétées réglementairement dans les mois à venir :

- Une annexe « Impact du budget pour la transition écologique » qui présente des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France.
- Puis, pour celles qui le décident, une annexe « Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique » montrant l'évolution du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement contribuant positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le droit européen, ainsi que l'indication de la part cumulée de cette « dette verte » dans la dette totale.

## 2. Quelles marges de manœuvre financières pour Saintes ?

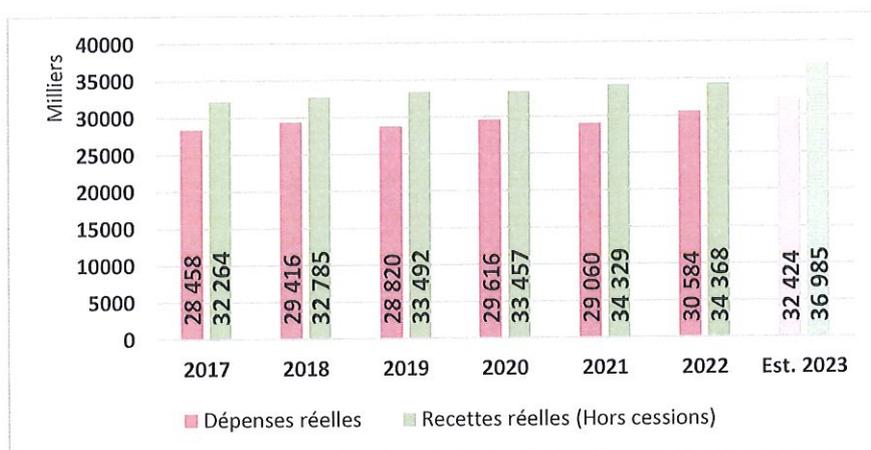
### 2.1. Situation de la Ville

#### 2.1.1. Le niveau d'épargne

Aux termes du compte financier unique (CFU) provisoire, les recettes réelles de gestion s'établiraient à 36 985 K€ (hors produits spécifiques). Avec les recettes spécifiques (hors cessions) et les produits financiers, les Recettes Réelle de Fonctionnement (RFF) seraient de 37 325 K€.

Dans le même temps, les dépenses réelles de gestion s'établiraient à 31 750 K€ (hors charges exceptionnelles). Avec les charges exceptionnelles et les frais financiers, les Dépenses Réelles de Fonctionnement se monteraient à 32 424 K€.

Pour mémoire, le total des charges de fonctionnement s'établissait ainsi à 1 248 €/habitant en 2022 (la moyenne de la strate étant de 1 459 €/habitant)<sup>9</sup>.



Grâce à une maîtrise de sa section de fonctionnement, et dans un contexte de crise économique et énergétique important, l'épargne brute pour 2023 devrait être légèrement inférieure à 4 M€, hors événements exceptionnels. Ces résultats ont été obtenus bien que la crise énergétique, la reprise de l'inflation et les événements climatiques récents aient touché durement notre ville.

De plus, après de nombreuses années de gel du point d'indice des agents publics, le Gouvernement a décidé de l'augmenter plusieurs fois entre juillet 2022 (de 3,50% à cette date) et jusqu'à ce tout début d'année 2024 (avec 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Ainsi, les prévisions de résultats attendues s'expliquent succinctement comme suit :

- La hausse des dépenses réelles entre 2022 et 2023 (+1 840 K€ estimés) s'explique essentiellement par :
  - La hausse des frais à caractère général pour 630 K€, dont :
    - La majeure partie de cette hausse porte sur l'énergie (entre l'électricité et le gaz) avec une augmentation attendue de 347 K€,
    - Les entretiens sur les terrains publics, comme des tailles de haies, de tontes (+91 K€),
    - Les catalogues et imprimés (+73 K€),
    - Les réparations et entretiens des matériels roulants (+35 K€),
    - Les maintenances d'équipements (+26 K€),
    - La prime d'assurance multirisque (+25 K€),
    - Les réparations et entretiens sur autres biens mobiliers (+25 K€).

<sup>9</sup> DGCL – comptes individuels des collectivités - 2022

- Des frais de personnel en hausse estimée de +715 K€, intégrant l'augmentation en année pleine du point d'indice décidé au 1er/07/2022, ainsi que celle de 2023.
- Les autres charges de gestion courante<sup>9</sup> augmenteraient de +631 K€, sous l'effet de la hausse de la subvention au CCAS (+483 K€) pour assurer la prise en compte de l'évolution des indices de rémunération), de la subvention aux budgets annexes GOLF (+92 K€), et de l'augmentation des subventions versées aux associations (+41 K€).

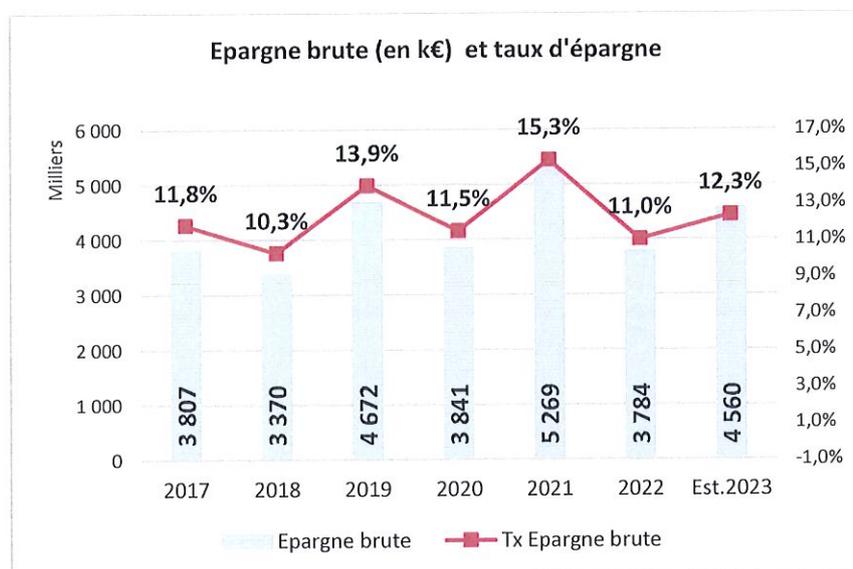
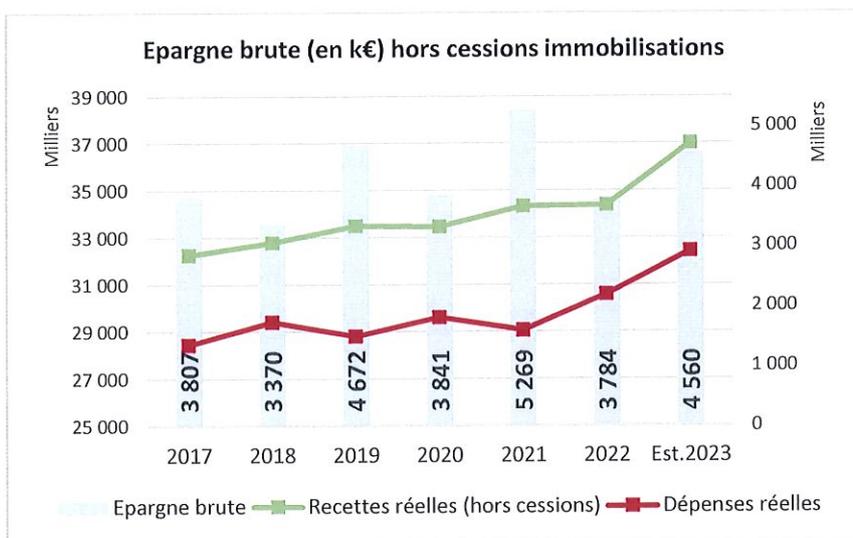
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont subi une modification de périmètre avec la nomenclature M57. Ainsi des dépenses qui se trouvaient auparavant en dépenses exceptionnelles (chapitre 67) ont été intégrées au chapitre 65, ce qui a nécessité un retraitement des données antérieures pour assurer une présentation et information transparente.

- Le solde se répartissant sur le reste des dépenses réelles.
- Les recettes réelles sont, quant à elles, en hausse estimée de l'ordre de 2 039 K€ entre 2022 et 2023 :
  - Des impôts et taxes en augmentation de 386 K€, grâce notamment à la perception cette année du Fonds de péréquation (FPIC) à hauteur de 311 K€ ;
  - Et une fiscalité locale en hausse de 1 612 K€ avec des recettes liées à l'énergie (taxe sur l'électricité en hausse de 246 K€) ou encore le maintien des droits de mutations lié aux ventes de biens à un haut niveau même si l'on enregistre une légère baisse anticipée d'un peu moins de 100 K€,
  - Et des dotations et subventions de fonctionnement en forte hausse attendue de 812 K€, qui s'expliquent notamment par le filet de sécurité instauré par la loi de finances de 2023. Cette dotation a représenté un montant conséquent de 762 K€ : elle permet de limiter les conséquences de l'inflation sur les équilibres du budget de la Ville,
  - Des produits de gestion courante, dont revenus des immeubles, et subventions de fonctionnement d'organismes publics, en hausse de 112 K€,
  - Des atténuations de charges (variations de stocks, remboursement divers de charges) en augmentation de 27 K€
  - La forte baisse des produits spécifiques, dont les produits de cessions, de près de -785 K€,
  - Des recettes des produits des services (billetterie, stationnement, redevance d'occupation du domaine public...) attendues en baisse de -125 K€ entre 2022 et 2023.

Le taux d'épargne brute prévisionnel<sup>10</sup>, autrement dit la part des recettes réelles de fonctionnement dégagée pour financer la section d'investissement (remboursement de la dette et dépenses d'équipement) serait ainsi autour de 12% pour 2023, ce qui nous permet d'atteindre notre objectif initial dans un contexte général difficile à bien des égards. Il est en légère augmentation par rapport à l'année dernière à la Ville, et alors qu'il est annoncé, par ailleurs, que nombre de collectivités devraient voir, cette année, leur taux d'épargne brute se dégrader.

<sup>9</sup> Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont subi une modification de périmètre avec la nomenclature M57. Ainsi des dépenses qui se trouvaient auparavant en dépenses exceptionnelles (chapitre 67) ont été intégrées au chapitre 65, ce qui a nécessité un retraitement des données antérieures pour assurer une présentation et information transparente.

<sup>10</sup> Taux d'épargne brute = montant de l'épargne brute / montant des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions). Pour mémoire, il est considéré, par la doctrine administrative, qu'un taux d'Épargne Brute est critique quand ce dernier est inférieur à 7%.



Le contexte énergétique et inflationniste que nous avons connu ces deux dernières années doit être intégré durablement dans les projections budgétaires à venir, même s'il est attendu une inflation en baisse pour 2024 (autour des 3,1% en France).

Ce faisant, les actions liées à la transition énergétique seront encore à amplifier dans les années à venir, et notamment sur le patrimoine de la collectivité, tout en donnant aux services la capacité à assurer leurs missions de service public quotidiennement auprès des Saintais.

Poursuivant la trajectoire tracée sur le mandat, les efforts engagés se poursuivront, cette année, pour continuer à garantir un niveau d'épargne brute satisfaisant, et ainsi contribuer au financement des investissements des années à venir.

Cela se traduira, d'une part, par des efforts sur les charges à caractère général, en veillant à maintenir un niveau de service acceptable pour le fonctionnement des services, avec une maîtrise de la masse salariale (qui intégrera, cette année encore, l'évolution du point d'indice en année pleine), et d'autre part, par une recherche constante de ressources externes : il convient en ce domaine de poursuivre sur l'innovation de produits des services, du domaine et ventes diverses, ainsi que sur les subventions publiques et la mise en place d'une politique de recherche de financement cohérente avec les projets municipaux du mandat.

Cette année encore, il est important de saluer, encore, les efforts et l'engagement des agents municipaux, dans toutes les politiques publiques et dans la gestion de crise des événements climatiques récents. C'est ce qui a permis d'identifier et de dégager les marges de manœuvre permettant de tenir les équilibres de ce budget 2023.

### 2.1.2. Les investissements

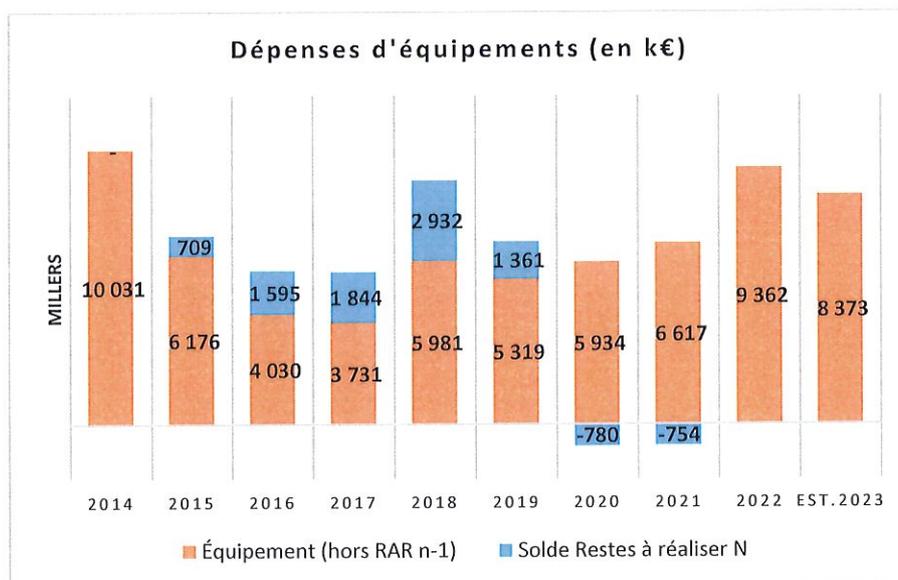
**Les dépenses d'équipements augmentent de 13% en moyenne par an depuis 2020.**

Après deux années consécutives d'augmentation des investissements de 11,50% par an des dépenses d'équipements par rapport aux années précédentes (pour 2020 et 2022), suivi d'une année record des investissements réalisés par la Ville avec une hausse de près de 41,50% (soit +2 746 M€ par rapport à 2021).

Pour mémoire, cette tendance, à la reprise des investissements locaux à Saintes, s'inscrit après une période de 2015 à 2019 où les dépenses d'équipements s'établissaient, en moyenne, à moins de 5 000 K€.

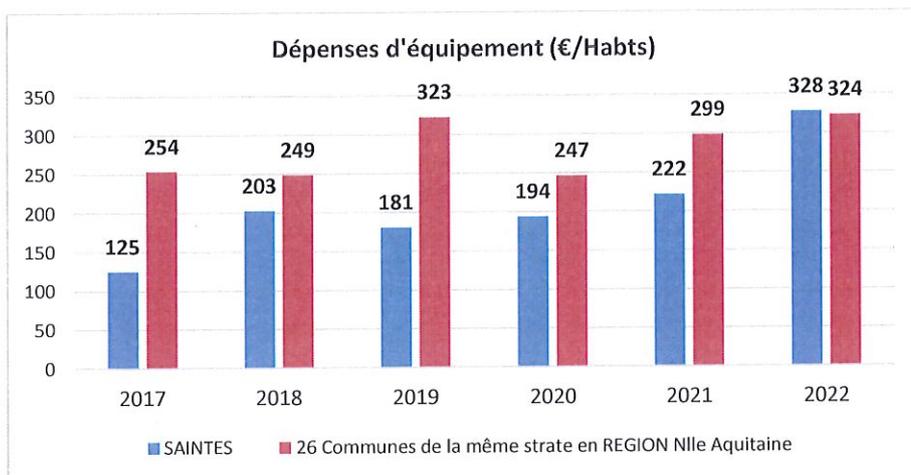
Le taux de réalisation des investissements de 2023 par rapport au budget voté est de 93% (il était de 82% en 2022), soit 8,4 M€ : les investissements votés par la municipalité sont ainsi réalisés dans l'année ; la différence étant souvent liée aux délais des marchés, à la disponibilité des entreprises, et aux aléas (climatiques ou encore de fournitures des matériaux).

Les chantiers réalisés ont ainsi concerné de nombreux équipements de la Ville dont l'Amphithéâtre (avec la poursuite des travaux sur la Porte des Vivants et sur la Porte des Morts), des travaux d'entretien et de réparations dans de nombreuses écoles, sur les bâtiments culturels (Chapelle des Jacobins, Abbatale Sainte-Marie aux Dames, Médiathèque...), dans les équipements sportifs et gymnases, ainsi que bien d'autres sites (travaux d'aménagement à l'Hôtel de Ville, installation de cavurnes aux cimetières Saint-Vivien et Saint-Palais, travaux de démolition à la halte de jour, etc.), l'aménagement des voiries, la finalisation de travaux pour la piste d'athlétisme, ou encore pour l'aménagement de nos quartiers avec des aires de jeux ou des plantations, etc.



Le graphique ci-dessous permet de visualiser les dépenses d'équipements de Saintes (en euros/habitants) par rapport aux 26 autres communes de même strate en Région Nouvelle Aquitaine, et montre un sous-investissement chronique de la Ville, globalement depuis 2015, mais qui tend à remonter ces dernières années. Toutefois, force est de noter que, depuis 2020, la reprise engagée par la Ville s'est confirmée pour 2021, et s'est inscrit dans une nouvelle tendance depuis

2022. Alors que l'on constate des dépenses d'équipement plus fluctuantes sur la même période pour les 26 communes de Nouvelle-Aquitaine.



Source : OFGL/DGFIP/DGCL

C'est dans sa volonté de réduire fortement les reports de crédits d'un exercice sur l'autre que la Ville s'est dotée, dès 2021, d'une vision pluriannuelle de ces investissements en fonction des projets qu'elle souhaitant mettre en œuvre sur le mandat.

2022 marque un tournant dans cet objectif. En effet, pour mieux appréhender la prospective et la gestion des investissements, la totalité des dépenses d'équipements des projets est désormais gérée en Autorisation de Programmes (AP) dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

C'est ainsi 9 nouvelles AP qui ont été créées en 2022 qui permettent de ne plus avoir de Restes à Réaliser d'une année sur l'autre, facilitant la gestion des projets et l'organisation des services les portant.

La Loi de Finances 2024 prévoit, dans ses dispositions, que les collectivités locales de plus de 3500 habitants réalisent une présentation des dépenses d'investissement, uniquement pour le moment, au regard des impacts sur la transition énergétique.

Ainsi, l'article 191 de la Loi de Finances 2024 oblige désormais le compte administratif (CA) ou le compte financier unique (CFU) de ces collectivités à comporter un état annexé « Impact du budget pour la transition écologique », avec dépenses d'investissement contribuant négativement ou positivement à la transition écologique. Un arrêté interministériel à intervenir fixera le modèle de présentation de cette annexe.

Cette démarche sera ainsi engagée dans le cadre du budget 2024 conformément à la Loi de Finances 2024.

Les investissements de la Ville sont regroupés au sein de 30 programmes dans le PPI qui se présente comme suit :

- Des thématiques sont identifiées comme prioritaires par les Saintais dans leur quotidien. Elles ont donc été organisées selon leur objet, avec des enveloppes planifiées sur la durée du mandat, avec une programmation annuelle des travaux à effectuer : ce sont les « plans », qui sont regroupés au sein de 3 AP (Bâtiments, Infrastructures, et Cadre de vie), comprenant des axes d'efforts définis au sein de 17 sous-programmes.

Autorisation de Programme (AP)	PLANS
BATIMENTS	Scolaires
	Sportifs
	Culturels
	Autres sites
	Énergie
INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	Voirie/Trottoirs
	Sécurisation de l'espace public
	Ouvrage d'Art
	Eclairage public
	Défense incendie
	Effacement de réseaux
	Accessibilité
	Espace public
CADRE DE VIE	Aménagement et végétalisation paysager
	Plantations d'arbres
	Aires de jeux (Ecoles / Quartiers...)
	Sanitaires publics

- D'autres projets sont spécifiquement identifiés au sein de 22 AP dédiées à la réalisation de ces investissements.

Autorisations de Programme Projets (APP)
Vidéo protection
Habitat
Restauration Église Saint-Eutrope
Ouvrage d'art – Pont de Lormont
Amphithéâtre
Réhabilitation Maternelle en Espace Musique et Danse - St-Exupéry
Aménagement du site de La Palu
Réhabilitation de la piste athlétisme
Confortement du transept sud de la Cathédrale St-Pierre
Réhabilitation du Hall Mendes France en Palais des Congrès
Aménagement Flow Vélo
Aménagement d'un Port fluvial
Construction d'un dojo
Création d'un terrain de Padel
Construction de nouveaux vestiaires au terrain d'honneur Yvon Chevalier
Construction d'un Centre de Conservation et d'Études (CCE)
Réhabilitation du Marché Saint-Pierre
Création d'un terrain de football synthétique
Réhabilitation de l'Abbaye aux Dames
Création d'un boulodrome couvert
Réhabilitation de l'Accueil des Publics Mairie
Sauvegarde et mise en valeur de l'Épave Romaine de Courbiac

- Enfin, les investissements, dits récurrents, pour les besoins annuels des services, ont été placés dans 5 AP dédiés au domaines concernés, afin d'en donner une vision pluriannuelle. Cela doit permettre de s'assurer du bon renouvellement des équipements, matériels et de se doter d'une prospective en matière d'urbanisme et d'aménagement pour la Ville.

Autorisation de Programme Récurrentes (APR)	Thématiques de l'APR
INFORMATIQUE	
MATERIEL MOBILIER	
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	
VÉHICULES	
URBANISME - AMÉNAGEMENT	Affaires foncières
	Études urbaines
	Risques naturels

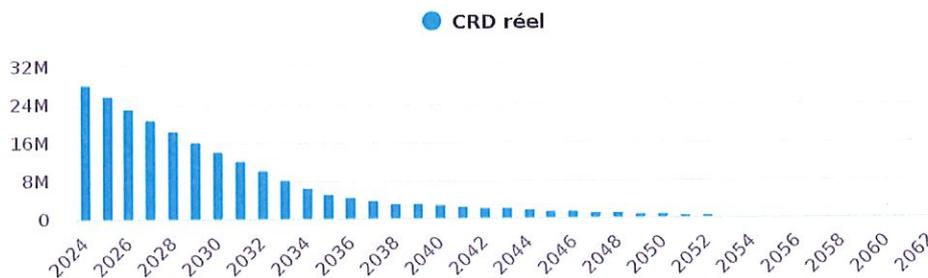
### 2.1.3. L'endettement

Au 31/12/2023, l'encours de dette bancaire de la Ville, pour le Budget Principal, est de 28 250 K€.

La dette bancaire par habitant pour le budget principal de la Ville s'établit ainsi à 1 100 €/habitant fin 2022<sup>11</sup>.

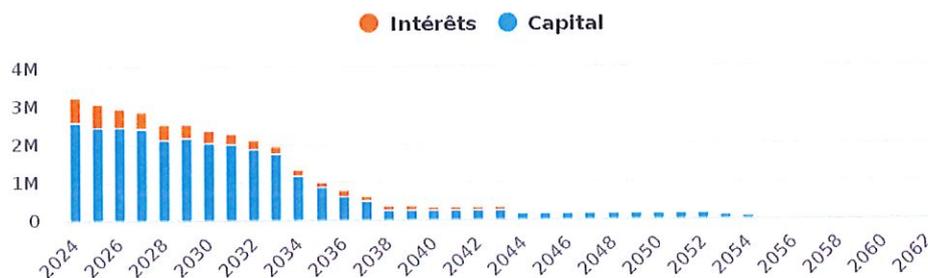
Les modalités du recours à l'emprunt ont été effectuées selon la même stratégie que l'année dernière. Ainsi, cette stratégie de financement des dépenses d'investissement aura permis d'assurer le financement des travaux d'équipement (Église Saint-Eutrope, Amphithéâtre, voiries, finalisation de la piste d'athlétisme, équipements sportifs, ou encore renouvellement de matériels roulants et d'informatique), sans obérer l'avenir des investissements futurs et des projets à mener dans le plan de relance « Action Cœur de Ville » dont les effets commencent à se faire sentir sur l'attractivité du territoire.

Profil d'extinction de la dette (au 31/12/2023)



Source : Finance Active (pas de CRD simulé présenté)

Profil de l'annuité annuelle (capital et intérêts) au 31/12/2023

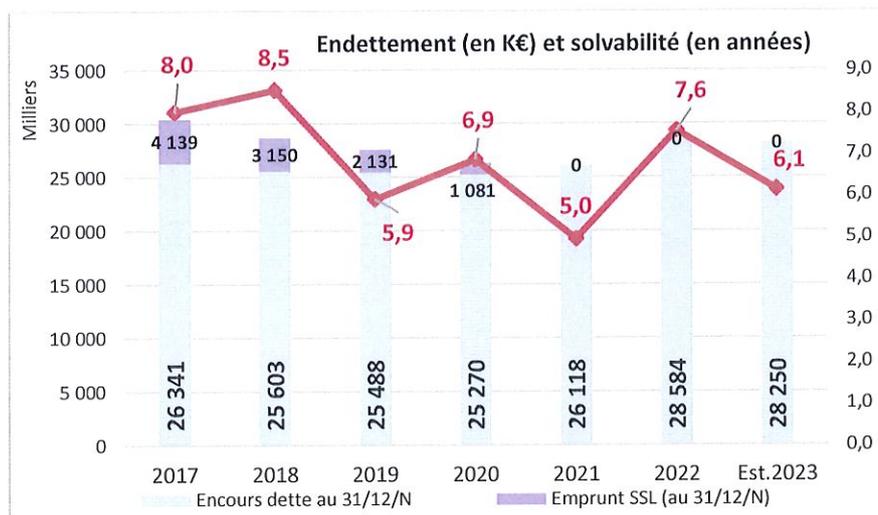


Source : Finance Active

<sup>11</sup> Base Population légale en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 26 694 habitants – DGCL comptes individuels des collectivités 2022

Dans le détail, l'exécutif a signé, en 2023, des nouveaux emprunts pour 2 300 K€. Il convient de spécifier qu'un des emprunts est dédié spécifiquement au financement d'une partie des travaux de voirie réalisés pour 1 000 K€.

La Capacité de Désendettement<sup>12</sup> (CDD) se maintient avec une moyenne de 6,25 ans sur les 3 dernières années, et un encours moyen qui augmente d'un peu plus de 710 K€ annuellement sur les entre 2021 et 2023.



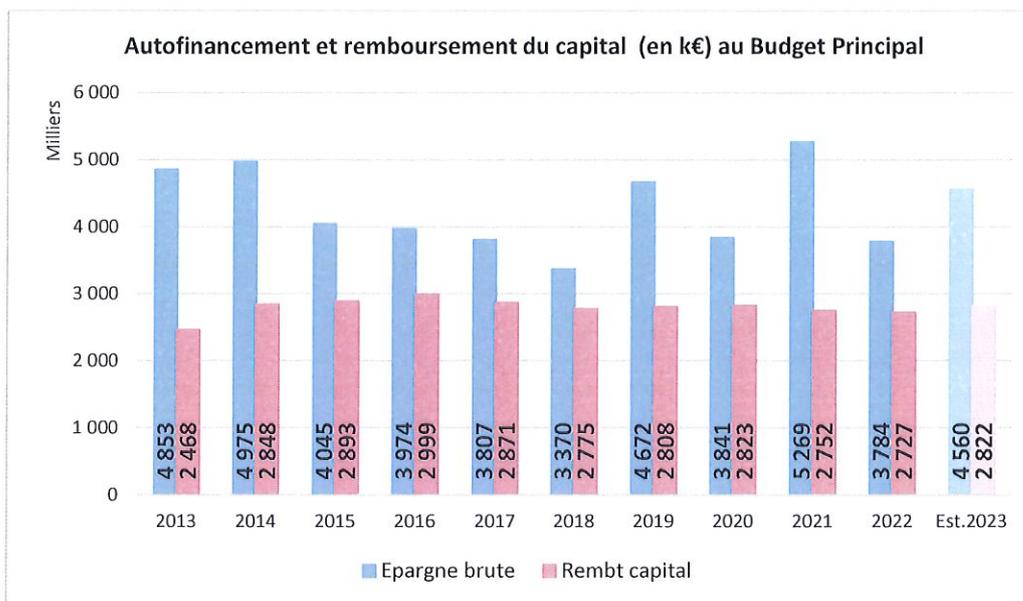
Note :

Pour mémoire, l'augmentation de la CDD entre 2021 et 2022, de 2 466 K€, s'explique par un effet mécanique de prise en compte budgétaire. En effet, les besoins de financement de 2021 ont, pour une partie (1 200 K€ pour un emprunt signé en 2021 et spécifiquement dédié aux travaux de restauration et valorisation de l'Église Saint-Eutrope), été comptablement imputés sur 2022, auquel s'est ajouté l'intégralité du besoin d'emprunt 2022 (de 3 795 K€), soit un financement de 4 995 K€, conforme aux prévisions du BP 2022 de l'époque.

L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette, qui est ce qu'il reste de l'épargne brute après remboursement du capital, pour servir à financer les dépenses d'équipement.

Cette année, elle serait de l'ordre de 1 738 K€ (intégrant les évènements exceptionnels, comme inflation, coûts de l'énergie, inondations et point d'indice), en hausse par rapport à l'année dernière (+ 673 K€).

<sup>12</sup> La Capacité de Désendettement = dette totale au 31/12 de l'année / Epargne Brute. Ce ratio mesure le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette. Pour mémoire, selon la loi de programmation des finances publiques, une collectivité atteint un seuil critique quand le ratio est proche de 12/13 ans.



## 2.2. Orientations financières

Les collectivités locales sont invitées à poursuivre la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement dans un environnement budgétaire complexe<sup>13</sup>, tout en les incitant à se projeter vers l'avenir, en accentuant les investissements contribuant à la transition énergétique et écologique.

La Ville s'inscrit dans cette perspective en assurant les investissements de demain qui ancreront durablement son action avec son territoire.

Les grandes orientations budgétaires pour 2024 se présentent ainsi :

- Pour investir dans l'avenir :
  - Poursuivre le programme d'investissement de la mandature pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écoresponsable.
  - Chercher à conserver, pour les années à venir, un niveau satisfaisant d'autofinancement, tout en mobilisant activement le levier des recettes d'investissement pour réaliser le programme d'investissement volontariste et ambitieux de la Ville pour les Saintais et le territoire.
  - Maîtriser l'évolution de la dette au regard des échéances de remboursement en adaptant le recours à l'emprunt, selon l'évolution des taux et des durées.
  - Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels.
- Pour fonctionner au quotidien :
  - Contenir les dépenses de fonctionnement, en prenant en compte les décisions budgétaires antérieures prises par le Gouvernement en matière d'indice de rémunération et en fonction du contexte inflationniste, pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville pour maintenir la qualité du service public et en développer de nouveaux projets innovant de modernisation de notre administration.
  - Conforter l'action sociale du CCAS dans un contexte socio-économique difficile et contraint.
  - Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes.
- Pour l'aménagement et le cadre de vie de notre territoire :
  - Poursuivre l'ouverture de la Ville dans notre territoire.

<sup>13</sup> Article 17 de la Loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027 pour un objectif assigné aux collectivités avec une « évolution de leurs dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation -0,5% ».

- Renforcer les synergies et les coopérations avec nos partenaires publics, associatifs et privés pour accompagner les projets du territoire, au sein de l'Agglomération, en veillant à la cohérence et à performance de l'action publique locale.
- Agir pour la transition énergétique et développer des actions sur l'environnement pour l'avenir des Saintais.

## 2.2.1. La poursuite de l'investissement pour la relance de l'économie

### • Vers la transition énergétique et écologique

L'année écoulée a vu la poursuite d'actions et d'investissement en faveur de la transition énergétique et écologique à Saintes.

Cette démarche s'inscrit désormais dans la gestion des équipements de la Ville, et dans les projets portés dans cette mandature.

Et, c'est pas à pas que nos politiques publiques et nos projets locaux se déploient sur la Ville, et en lien avec l'Agglomération.

A cet effet, la Ville poursuivra les projets permettant de bénéficier du « Fonds vert »<sup>14</sup>, doté de 2,5 Md€ par an jusqu'en 2027 (+0,5 Md€ par rapport à 2023, année de son lancement), en matière :

- De performance environnementale de décarbonation et d'économies d'énergie (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...) : une enveloppe de 500 M€ sera notamment dédiée à la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires, dont 30% pour les établissements scolaires situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- D'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation),
- D'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...).

Pour ce faire, il conviendra notamment que les projets :

- En matière de rénovation des bâtiments et équipements publics, se poursuivent : ils s'inscrivent pour partie dans le PPI avec les AP « Plans » ;
- Relatifs à la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité s'amplifient : ces projets sont inscrits dans des AP « Plans » et « Projets ».

Les chantiers à réaliser se feront également en relation avec le territoire intercommunal afin d'avoir un effet de synergie entre les projets des communes, de la Communauté d'Agglomération et de la Ville.

- Le programme « Action Cœur de Ville » demeure encore un levier majeur de cette politique d'investissement



Soucieuse de renforcer son attractivité, Saintes a été choisie pour intégrer le dispositif national « Action, cœur de ville », qui concerne 222 villes françaises éligibles à ce programme. La ville, pôle essentiel du maillage territorial avec les communes rurales qui l'entourent, est source de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, elle connaît aussi des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale.

Pour répondre à cette urgence, la nouvelle équipe municipale a réalisé, depuis son installation, des choix structurants pour impulser une dynamique nouvelle, et mettre en place un cadre favorable à la réalisation des actions envisagées pour le cœur de ville Saintais. Ces décisions, résultats des réflexions menées tant au niveau local que global, permettent progressivement de résoudre les dysfonctionnements vécus par la ville et créer les conditions d'une dynamique durable en cœur de ville.

<sup>14</sup> Art.131 LFI 2023. Caisse d'Épargne – Support à la préparation de votre DOB – version de janvier 2023

Pour mémoire, la mise en œuvre de ce projet de territoire répond à d'une double ambition : améliorer les conditions de vie des Saintais et conforter la ville comme moteur de développement du territoire. Élaborées en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, les actions menées engagent tant la collectivité que son intercommunalité, tant les partenaires publics que privés.

En décembre 2023, les élus ont fait le choix de renforcer l'ambition d'Action cœur de ville pour la ville de Saintes, en signant « Action Cœur de Ville 2 » prolongeant de fait, le dispositif jusqu'en 2026, et actant l'intégration des entrées de ville dans la réflexion autour de la valorisation du centre-ville. En résulte une liste d'actions étoffées. Ces actions, résultats des réflexions menées tant au niveau local que global, sont une réponse directe aux dysfonctionnements identifiés, pour créer les conditions d'une dynamique durable en cœur de ville. La stratégie est simple et elle repose sur cinq volets :

- Axe 1 - Réhabilitation - restructuration de l'habitat ;
- Axe 2 - Développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 - Accessibilité et mobilité et connexions ;
- Axe 4 - Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- Axe 5 - Accès aux équipements et services publics.

Aussi, la mise en place d'une organisation dédiée au suivi de cette démarche globale porte ses fruits. De nombreux projets ont ainsi pu être menés cette année comme :

- Saint Louis : pour la municipalité, la restauration de ce lieu reste en tête de ses priorités, du fait de son statut emblématique pour les Saintais. Le souhait de la municipalité repose sur la volonté de faire du lieu un hub structurant du territoire, par sa centralité urbaine, ses perspectives patrimoniales, et l'histoire du site avec les Saintais. En 2023, après de nombreuses étapes préalables mais nécessaires, telles que la réalisation d'un schéma directeur pour une cohérence entre les multiples projets à proximité, l'organisation d'une concertation avec les saintais, et de nombreux entretiens avec les professionnels du secteur, la dynamique de Saint-Louis aura permis :
  - Le lancement de la première phase de démolition sur site dès janvier 2024
  - Le lancement d'un appel à projet visant à attribuer l'îlot Bernard à un opérateur en charge d'aménager plus d'une centaine de logements, à l'issue duquel le promoteur Lacroix Wasover (LW) a été retenu en décembre 2023.
  - La gestion de l'ensemble des démarches administratives et environnementales : Déclassement, désaffectation du site, démarches environnementales, dépôt du permis de démolir, estimation des domaines sur la partie visée par la cession ainsi que la partie Tiers Lieux visée par un bail emphytéotique.
  - Organisation de réunions publiques de présentation du projet, conclues par une visite publique du site Saint Louis, rassemblant plus de 800 personnes.
- L'année 2024 du Site Saint Louis, devrait donc être marquée sur le volet « Projet », par le lancement des études préalables à la réalisation de l'opérateur privé Lacroix Wasover (LW) ; la démolition de l'aile sud du Site Saint Louis et l'aménagement de cette zone ; ainsi que la concrétisation des négociations menées pour l'installation d'un tiers lieu sur le Site, en vue du lancement de la phase étude.

En 2022, Le Département de Charente-Maritime est devenu partenaire de la ville de Saintes dans le cadre de la signature de l'Avenant à la Convention Action Cœur de Ville. Par sa place au sein du comité de pilotage du dispositif local, celui-ci pourra suivre et contribuer avec attention aux évolutions de projets portés par la collectivité.

Initialement prévu pour une fin en 2022, le dispositif Action Cœur de Ville se verra prolongé sur Saintes jusqu'en 2026, en bénéficiant de quelques ajustements.

En effet, si les interventions en centre-ville demeurent la priorité du programme, les actions dans les secteurs périphériques et les entrées de ville ou autres seront menées dans une logique de cohérence avec la dynamisation du centre-ville et de renforcement de celui-ci. Une attention

particulière sera portée à l'amélioration de l'habitat existant sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les quartiers de faubourgs ou les quartiers pavillonnaires.

Le nouveau dispositif poursuivra 4 objectifs :

- Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ;
- Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Anticiper les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation ;
- Démontrer le recyclage possible des entrées de ville.

Dans ce nouveau cadre d'action, la Ville aura l'occasion d'intégrer de nouveaux projets par voie d'avenant au cours de l'année 2024.

### **2.2.2. Les orientations pour 2024 visent à maintenir un haut niveau d'investissement par un cadrage budgétaire de contrôle des dépenses de fonctionnement**

Le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse implique, dans un contexte économique encore contraint et incertain pour 2024 pouvant peser sur la dynamique des ressources, que la progression des dépenses de fonctionnement de la Ville soit contrôlée, tout en permettant le maintien de la qualité des services publics quotidiens.

Après intégration des dépenses dites contraintes (dépenses obligatoires et de fonctionnement des services, déclinaison des projets de mandat, etc.), les prévisions des directions sont élaborées sur la base d'un maintien en volume des enveloppes 2023, nonobstant la prise en compte de l'inflation, du coût de l'énergie et du point d'indice en année pleine.

La projection des produits de fonctionnement permet de fixer le niveau d'épargne brute, en tenant compte de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant. Cette épargne brute est compatible avec la croissance de l'annuité de dette inhérente au programme d'investissement intégré dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), et permet de dégager une épargne nette<sup>15</sup> qui constitue la part réelle de l'autofinancement des investissements municipaux.

Ainsi, s'agissant des dépenses d'équipement, les prévisions des services devront être réalisées en cohérence avec les enveloppes arrêtées dans le PPI, ainsi que leur capacité à réaliser tout ou partie des opérations sur l'exercice.

Il convient de mettre régulièrement à jour cette prospective pour s'assurer que les grands équilibres sont respectés, et pouvoir proposer d'éventuelles mesures d'adaptation.

Pour poursuivre l'action volontariste engagée par la Ville, et répondre aux enjeux d'attractivité et de développement, il convient de fixer les grandes lignes financières et budgétaires à venir :

- **Les recettes**

**Sur les produits des services** (vente de billets spectacles, visites des musées et sites touristiques, location de salles, stationnement, etc.), les recettes qui avaient diminué fortement entre 2019 et 2020 (avec la crise sanitaire) étaient réparties progressivement en hausse avec les mesures mises en place par le gouvernement.

Même si l'année 2023 aura moins performé, compte tenu du contexte inflationniste qui a impacté fortement le budget des ménages et a réorienté leurs dépenses, les produits des services se sont maintenus à un haut niveau, grâce notamment à l'organisation de manifestations générant des produits.

<sup>15</sup> Épargne nette = Épargne brute - remboursement du capital de l'année (annuité).

Les services se sont mobilisés afin de poursuivre leurs efforts pour accueillir les visiteurs dans les équipements et sites culturels. Il est attendu un produit des services d'environ au moins similaire à celui de 2023 à hauteur de 1750 K€ pour 2024.

**Sur la fiscalité et les taxes**, en 2023, il est attendu une progression de +7,55% par rapport à 2022 (soit +1 912 K€) des principales recettes fiscales.

Parmi ces recettes fiscales, la taxe foncière, depuis la suppression de la taxe d'habitation, est la principale ressource fiscale. Elle connaît, à périmètre actualisé, une progression estimée de l'ordre de 6,5% (soit +1 403 K€)<sup>16</sup>.

Aussi, pour 2024, afin de ne pas porter un poids supplémentaire sur les habitants et respecter les engagements pris par la Municipalité, **les taux d'imposition demeureront inchangés**, d'autant plus que la Loi de Finances 2024 prévoit une augmentation des bases locatives de 3,9%.

Comme le montre le graphique ci-dessous, une part conséquente des recettes de la Ville provient de la fiscalité directe pour 62% pour 2022.

**Ce choix politique, de ne pas recourir au levier fiscal, nécessite donc un contrôle des dépenses, qui sont néanmoins dépendantes de la mise en œuvre du programme municipal, et à la recherche de recettes nouvelles.**

#### **Des ressources externes à renforcer**

La recherche active de subventions publiques et des ressources alternatives (en se positionnant sur des fonds divers ou en accentuant la dynamique de l'Action Cœur de Ville...) étant une priorité des élus et des services, elle se poursuivra encore cette année pour maintenir le rythme des projets municipaux, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Et, notamment, les financements liés au programme « Action Cœur de Ville » sont au cœur de ce dispositif d'investissements de la Ville, auquel il conviendra d'ajouter pour les années à venir l'ensemble des financements relatifs aux projets de transitions énergétiques et écologiques.

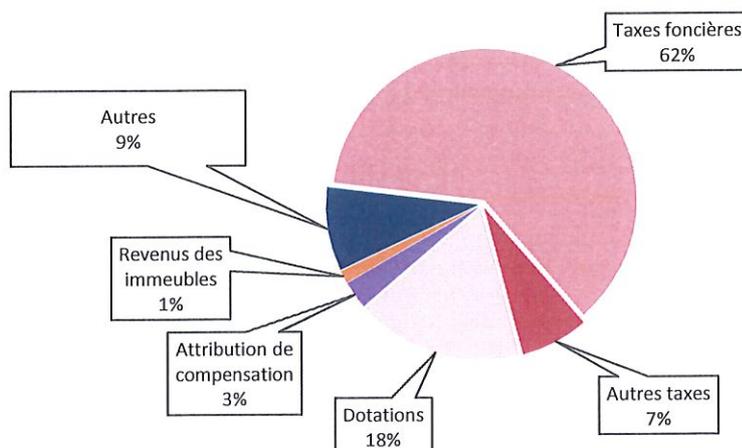
Ainsi, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été soutenues par les partenaires financiers, l'année dernière, comme : la restauration de l'Église Saint-Eutrope (pour 53 K€ de l'État, 99 K€ de la Région et 164 K€ du Département), pour la restauration de l'Amphithéâtre (190 K€ de la Fondation du Patrimoine), la réfection de la Piste d'athlétisme (pour 49 K€ de la Région, 190 K€ du Département et 235 K€ de l'État), ou la voirie (avec un soutien de 61,5 K€ du Département), ainsi que pour l'accessibilité des bus (avec 37,6 K€ de l'Agglomération).

C'est en s'appuyant sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), actualisé chaque année, que cette démarche de gestion et d'anticipation permettra de poursuivre le développement et l'embellissement de la Ville : tenir compte des projets « Action Cœur de Ville » au regard des investissements annuels, nécessaires au maintien en état des équipements municipaux et au renouvellement des matériels, permet aux services d'assurer quotidiennement leurs missions de service au public.

Les autres pistes d'actions sont ouvertes, comme innover sur les offres des services et équipements municipaux, en travaillant et revisitant les offres groupées, ou partenariales, ou encore, poursuivre le plan de cessions d'actifs contribuant à la politique de gestion foncière et d'aménagement de la ville.

<sup>16</sup> Pour mémoire, la LFI 2023 avait fixé une hausse de 7,1% des bases locatives.

### Recettes réelles de fonctionnement (CA 2022)



- **Les dépenses**

Le contrôle des dépenses de fonctionnement doit contribuer à l'autofinancement des investissements, et limiter ainsi le recours à l'emprunt dans une perspective de maîtrise à long terme.

Ainsi, les charges à caractère général, doivent être adaptées, sur l'ensemble des postes de dépenses, au niveau attendu de qualité du service public par les Saintais.

Pour ce faire, il s'agira de mobiliser et d'impliquer les personnels autour du Projet de Ville pour proposer des modes de gestion adaptés aux activités de proximité d'aujourd'hui.

Toutefois, plusieurs phénomènes exogènes, qui viendront inmanquablement, impacter le volume des dépenses sont à prendre en compte, comme le coût des matières premières et de l'énergie qui demeurera encore à un niveau élevé, après avoir fortement augmenté les deux dernières années, ou les effets des décisions gouvernementales portant sur les salaires des agents publics.

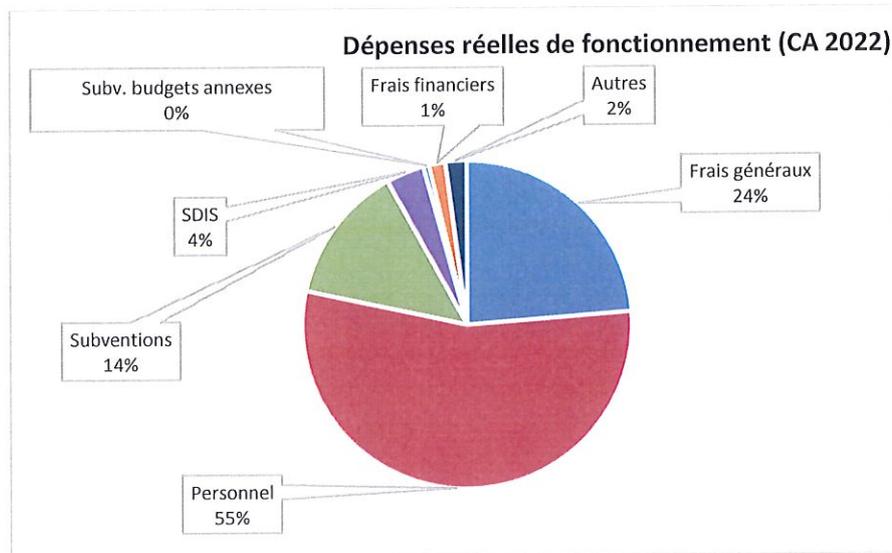
La réflexion se poursuit également sur le terrain de l'organisation et des services que la Ville met à la disposition des Saintais, avec la volonté d'une meilleure lisibilité avec les partenaires de la Ville.

Les charges de personnels seront maintenues à un niveau entendable pour assurer le fonctionnement des services et la réalisation des projets, en veillant à revoir l'organisation des services en fonction des mouvements de personnels, et en privilégiant la mobilité interne. De même, les remplacements ponctuels d'agents absents momentanément, ainsi que le recours aux heures supplémentaires, seront particulièrement scrutés pour correspondre aux réels besoins de la collectivité, et tenir le volume global de la masse salariale.

Rappelons que l'augmentation du point d'indice, par le Gouvernement, en année pleine, et que la volonté de la Municipalité de revaloriser les salaires des agents de catégories C à travers le RIFSEEP aura impacté le budget 2023 d'environ 700 K€.

Enfin, les subventions annuelles aux associations contribueront à la dynamique du territoire et à son animation tout au long de l'année. Pour ce faire, la situation des réserves financières des associations, et du projet associatif pluriannuel qu'elles développeront, seront notamment des éléments décisionnels dans l'attribution annuelle.

Comme l'année dernière, les aides aux associations feront l'objet de modalités d'attribution selon qu'il s'agisse de subventions fonctionnement ou de subventions de projets.



- **La poursuite des relations avec la Communauté d'Agglomération se concrétise dans l'action**

Le rapprochement entre la Ville et l'Agglomération est désormais ancré dans l'action depuis plus de trois années.

En effet, les deux collectivités œuvrent dans une dynamique concertée visant à l'attractivité du territoire. La Ville se concentrant sur son patrimoine historique (Amphithéâtre, Eglise Saint-Eutrope...), et le déploiement de services ou d'équipements pouvant rayonner au-delà de la commune (la création d'un Dojo, l'aménagement de la plaine de la Palu, ou encore la réfection de la piste d'athlétisme finalisé en 2023...). Dans l'éducation, la Ville poursuit son plan de travaux pluriannuel sur les bâtiments scolaires déployés sur la ville (doté de 500 K€ annuel).

Des actions communes sont menées par les deux collectivités sur les politiques de l'Habitat (notamment avec « Action Cœur de Ville », et des subventions versées en complément de l'Opération Habitat portée par l'Agglomération), la création de l'Espace Saint-Exupéry (pour accueillir des services en direction de la jeunesse comme le Conservatoire de Musique et de Danse ou la Mission Locale), ou la Flow Vélo, dont les travaux réalisés permettent désormais de la visualiser.

L'Agglomération œuvre à l'aménagement et au développement de l'ensemble du territoire en portant des politiques sectorielles majeures. A ce titre, depuis l'année 2023, elle porte certains outils de planification comme le PLUi, le PLH et le SDE<sup>17</sup>.

Pour accompagner la politique touristique, elle œuvre au Schéma Local de Développement Touristique pour que le territoire Saintais soit destination touristique : le patrimoine historique de la Ville contribuera à cette stratégie d'attractivité.

Enfin, l'Agglomération et la Ville poursuivent également la mise en commun de moyens et de services dès lors que cela est possible. C'est toujours le cas de la Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications (DSIT), ou des politiques d'achats groupés (comme en informatique).

<sup>17</sup> PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

PLH : Programme Local de l'Habitat.

SDE : Schéma de Développement Économique.

## Les hypothèses de la prospective sont récapitulées ci-dessous :

### **Sur les recettes et dépenses courantes de fonctionnement**

Concernant les recettes, le volet fiscal de la prospective a été bâti sur les hypothèses suivantes :

- Une progression du coefficient de revalorisation des bases locatives, telle que prévue dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2024, de 3,9% ;
- Une prévision des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DTMO) prudente, qui prend en compte la diminution sensible des opérations immobilières dans le contexte économique et financier des ménages ;
- Une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) globalement en légère augmentation, selon la Loi de Finances 2024 en raison notamment des annonces sur l'évolution des dotations de péréquation ;
- La concession de service du Camping Municipal DSP qui verra le jour contribuera aux recettes de la Ville.

Concernant les dépenses :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement et évolution normale des recettes de fonctionnement (en sus de celles évoquées ci-dessus) ;
- Le maintien global des aides et subventions aux associations.

### **Sur l'Épargne de Gestion :**

Un niveau d'épargne de gestion<sup>18</sup> établi pour 2024 de manière prudente.

En effet, la collectivité est prudente, en raison de la triple incertitude qui pèse sur ses finances :

- Incertitudes sur le 011 (charges à caractère général), en raison :
  - De l'inflation, dont nous savons qu'elle va encore être élevée, même si elle devrait diminuer cette année, au regard des deux années passées ;
  - Des coûts des énergies (gaz et électricité) qui sont voués à être durablement sur des valeurs élevées.
- Incertitudes sur le 012 (charges de personnel), en raison de mesures gouvernementales qui sont toujours latentes, notamment sur l'évolution du point d'indice cette année encore (déjà 5 points de hausse de l'indice de rémunération au 1<sup>er</sup> janvier 2024), ou encore sur des mesures catégorielles.

### **Sur les recettes et dépenses d'investissement :**

- Une Épargne Nette utilisée pour financer les investissements chaque année ;
- Des recettes d'investissement et des subventions à un haut niveau avec le Programme « Action Cœur de Ville » ;
- Des cessions immobilières programmées ;
- Des emprunts limités par rapport aux années précédentes avec une estimation de taux de 4% sur une durée de 20 ans ;
- Des dépenses d'équipement annuelles de 11 millions d'€ qui passent par la mise en œuvre du programme d'investissement annuel et pluriannuel, intégrant des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services, ainsi que des projets de mandat :
  - L'engagement des travaux des différents plans, sur :
    - Les bâtiments : culture, scolaire, sportif et autres bâtiments publics
      - Il est envisagé une planification d'un peu plus de 2 200 K€ à la rénovation du patrimoine communal pour l'année à venir. Ces dépenses permettent de sauvegarder l'état sanitaire de nos bâtiments. Dans ce cadre, il est également prévu de dédier, comme

<sup>18</sup> Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

- les années antérieures, une enveloppe de 200 K€ aux travaux d'économie d'énergie.
- Concernant les autres fonctions, le scolaire sera une nouvelle fois prioritaire avec de nombreuses interventions des remises en état des classes scolaires concernant des sols vétustes, de la rénovation énergétique avec des changements de menuiseries.  
Le sport aura des priorités sur la mise hors d'eau et hors d'air de nos gymnases.
  - Les infrastructures : voirie/trottoirs, éclairage public, défense incendie, réseaux (électricité, etc.), sécurité, où l'enveloppe globale sera de 2 000 K€.
    - Au sein de cette enveloppe, le plan de renouvellement de la voirie se poursuit avec les axes prioritaires ayant peu de reprises des réseaux et, cette année encore, la coordination avec les différents concessionnaires qui est engagé, depuis 2020, permettra de réaliser des rues complexes mais nécessitant une réfection urgente. Cette année le budget est maintenu à hauteur de 1 300 K€ avec l'intégration de commandes spécifiques sur la réfection des trottoirs.  - Le cadre de vie : aménagement paysagé, plantations, jeux de plein air, sanitaires publics.
    - La politique paysagère et d'actions sur la biodiversité se poursuit avec une enveloppe de 130 K€. La qualité du cadre de vie sera également la remise en état de sanitaires publics, et la poursuite de la rénovation des aires de jeux pour les enfants.  - Le renouvellement des équipements (véhicules, informatiques, mobiliers...).
- Des projets prioritaires :
- Le Site Saint-Louis verra concrètement des travaux s'engager avec la démolition de l'aile sud.  
L'avenir de l'aménagement de ce futur quartier est en route. Durant ces travaux, les actions engagées, pour redonner vie à ces espaces avec de nouveaux événements et aménagements des espaces extérieurs, se poursuivront en 2024.  
Par ailleurs, la vente de l'îlot Bernard se poursuit, et permettra la réalisation de logements en accession à la propriété et de logements sociaux.
  - La poursuite du programme urbain autour du quartier Saint-Eutrope et de l'Amphithéâtre Gallo-romain, dont l'ensemble s'inscrit dans le projet pluriannuel « Action Cœur de Ville » :
    - La poursuite de la tranche 2 du chantier de l'amphithéâtre.
    - Sans oublier la poursuite du chantier de St Eutrope, qui après la finalisation de la tranche 1 de restauration l'année dernière, s'engage l'étude de la tranche 2.
  - L'aménagement du site de la Palu avec le lancement de l'étude pour la maison de la nature et de nombreux chantiers (aménagements naturalistes, lutte contre les invasives, ouvrages hydrauliques, ainsi qu'un circuit d'interprétation et des aménagements adaptés.
  - Le projet de confortement du transept sud de la Cathédrale Saint-Pierre va débiter par la phase d'études cette année.
  - L'aménagement de la Flow vélo se poursuit.
  - La poursuite du projet de Dojo Municipal avec le début des travaux en juin 2024.
  - Le projet de Centre de Conservation et d'Études (CCE) se poursuivra, suite à l'acquisition du terrain et des locaux réalisés en 2023.
  - La réhabilitation du Marché Saint-Pierre sera engagée dans sa phase travaux pour se terminer à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.
  - L'amélioration de l'habitat (en OPAH, en lien avec la CdA).
  - Et, d'une manière générale, le redéploiement des actions « Cœur de Ville ».

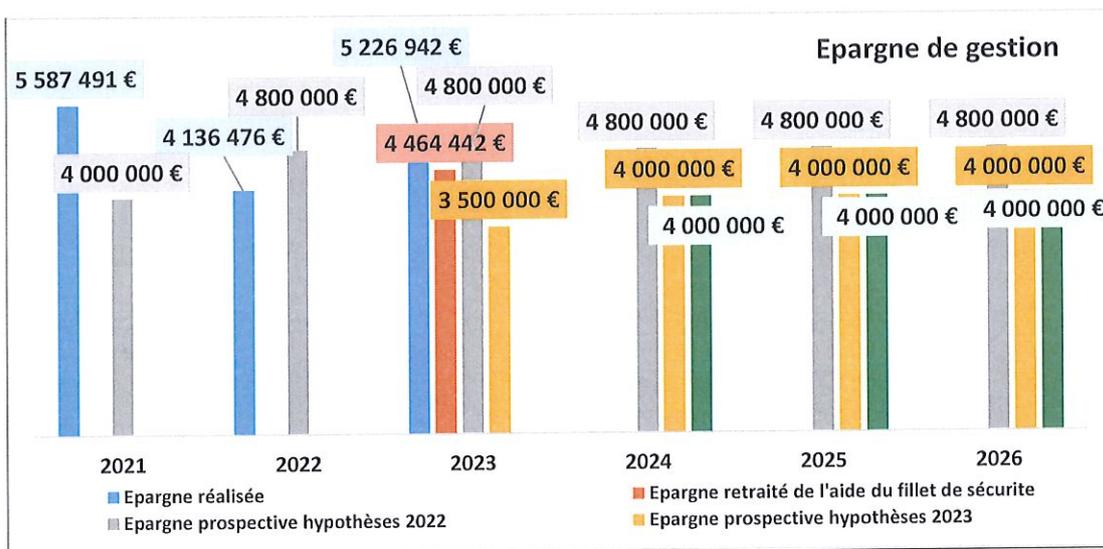
**Sur les flux financiers avec la CdA de Saintes pour 2024 :**

- Ils s'appréhendent au titre de l'AC (Attribution de Compensation) estimé est de 809 973 €, comme suit :
  - En fonctionnement (recettes) : 1 058 661 €, liée au transfert des compétences de « Eaux Pluviales Urbaines » et « PLU ».
- En investissement (dépenses) : 248 688 €. Elle comprend les transferts antérieurs des compétences « Zones d'activités » et « Gens du voyage », auxquelles s'ajoute le dernier transfert de compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

**La prospective**, sur la base des hypothèses : une prospective pluriannuelle de mandat

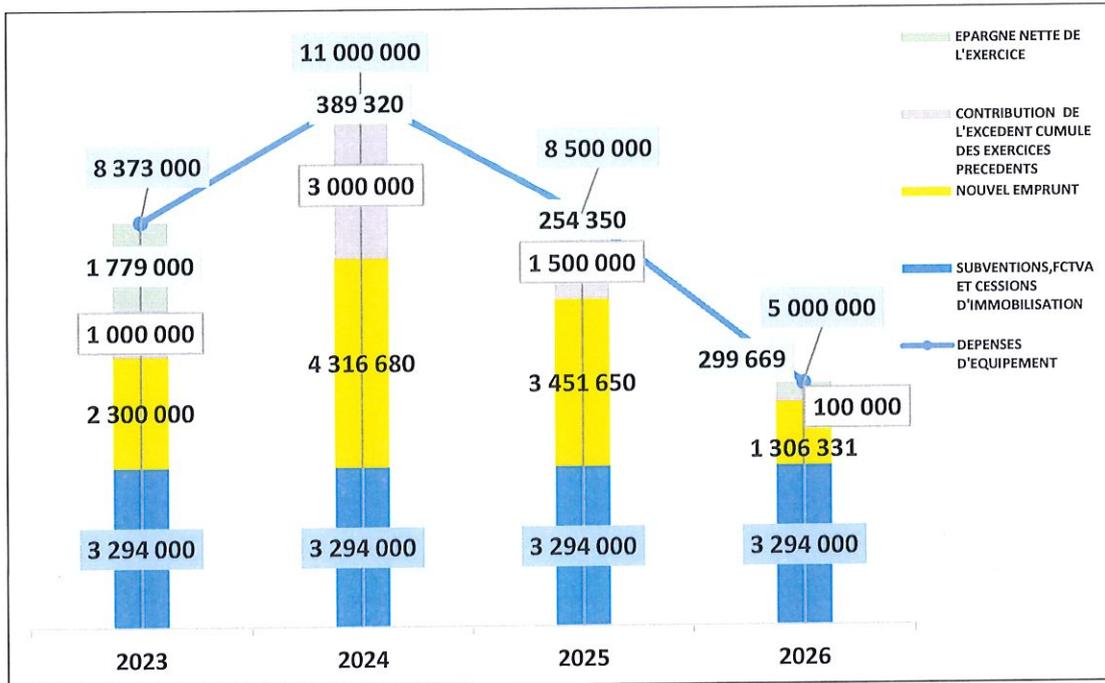
Lors du ROB 2023, compte tenu du contexte incertain, la collectivité avait estimé une épargne de gestion très prudente. Les résultats sont meilleurs que les hypothèses du ROB 2023 avec le filet de sécurité ou sans le filet de sécurité.

Dans ce contexte, les hypothèses retenues lors du ROB 2023 pour l'année 2024 sont maintenues avec une épargne de gestion prudente compte tenu des incertitudes, que la Ville évalue à 4 000 K€ pour cette année.



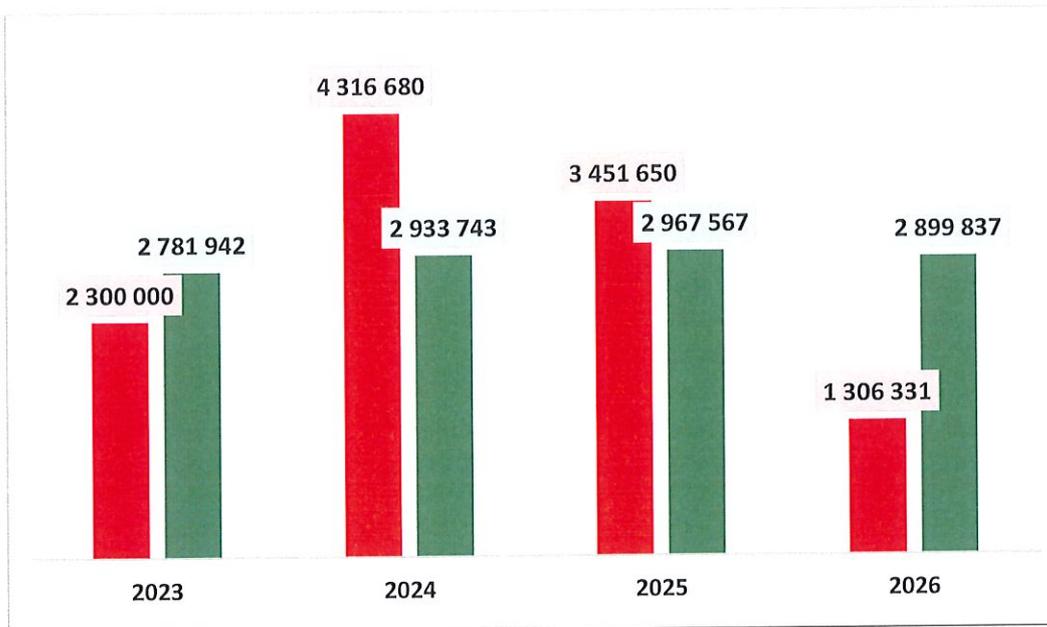
- Au niveau des dépenses d'investissements, la collectivité a réussi à investir conformément aux objectifs fixés dans le rapport d'orientation budgétaire 2023. Pour les années à venir, la collectivité décide de continuer à avoir un niveau d'investissement soutenu et important pour 2024, avant de revenir, à partir de 2025, sur un montant d'investissement adapté pour la finalisation des projets d'équipements en cours.

Elle fait le choix de recourir de manière mesurée et prudente à la dette, ainsi que de continuer à mobiliser les subventions, à optimiser le FCTVA et les cessions d'immobilisation. Il convient de préciser qu'en 2023, ces ressources d'investissements (subvention, FCTVA et cessions d'immobilisations) ont été conformes aux prévisions de la prospective et se sont élevées selon les chiffres provisoires à plus de 3 millions d'euros.

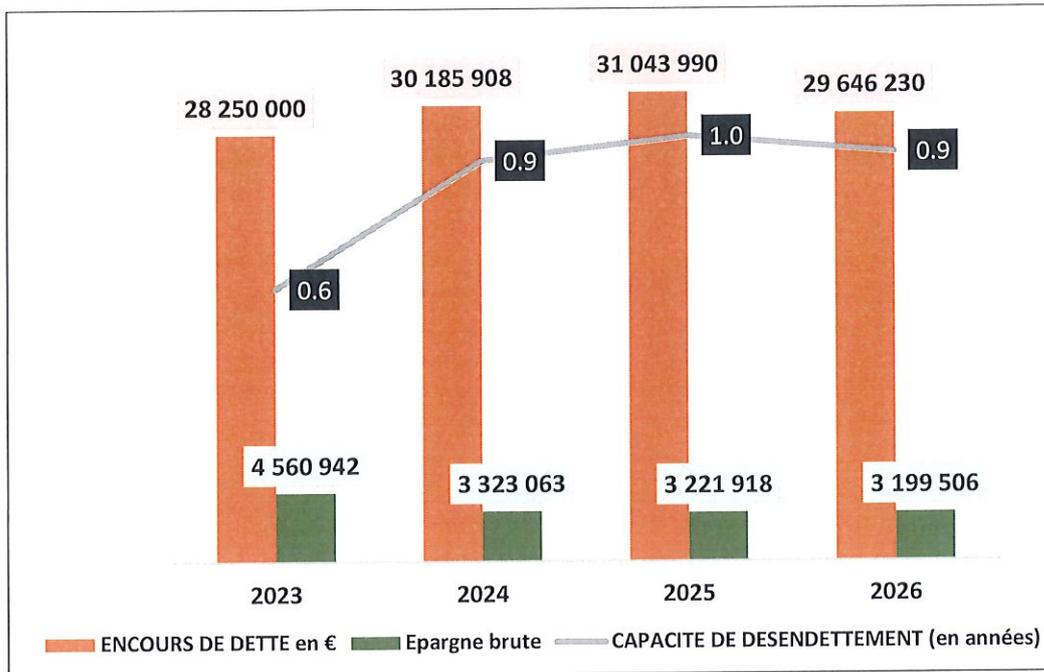


	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026
<b>SOLDE DE L'EXCEDENT CUMULE DES EXERCICES PRECEDENTS</b>	5 380 958 €	2 380 958 €	880 958 €	780 958 €

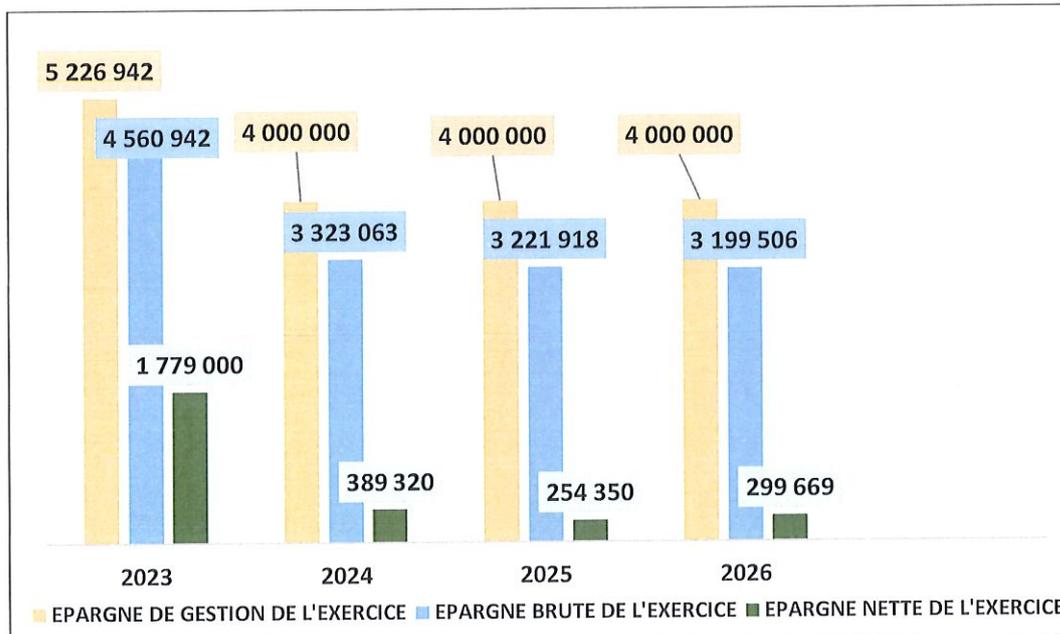
- La Ville anticipe un besoin d'emprunt plus important pour 2024, puis ensuite va diminuer son recours à l'emprunt pour retrouver, en 2026, un montant remboursé de dette bancaire, et vis-à-vis des partenaires, plus important que le montant de nouveaux emprunts.
- En tout état de cause, la Ville maîtrise son endettement bancaire sur toute la période, et maintient une capacité de désendettement satisfaisante.



■ NOUVEL EMPRUNT → ■ REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT ET ENGAGEMENTS JURIDIQUES



- En outre, elle dispose d'une épargne nette positive tout au long de la période.



L'intégralité du PPI se traduit dans le cadre des autorisations de programme.

### 3. Les Ressources Humaines

Cette section, présentée au stade du débat sur les orientations budgétaires, répond à l'obligation intégrée par la loi « Notre », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10 000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

### 3.1. La structure et l'évolution des effectifs

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 31 décembre de chaque année.

#### Effectifs permanents

L'effectif permanent est représenté par les agents titulaires et contractuels dont les contrats ont une durée supérieure à 1 an. On compte **369 agents** en fonction sur un poste permanent au 31/12/2023.

<b>Effectifs permanents</b>			
agents titulaires et contractuels dont les contrats ont une durée supérieure à 1 an			369
	F	H	Total général
Technique	37	144	181
Administrative	83	16	99
Culturelle	52	17	69
Police municipale	2	14	16
Animation	0	2	2
Sportive	1	0	1
Emplois fonctionnels	0	1	1
<b>Total général</b>	<b>175</b>	<b>194</b>	<b>369</b>

#### Effectifs titulaires

L'effectif titulaire s'élève à **340 agents** au 31/13/2022, ils représentent 92,1% de l'effectif permanent. (Les agents contractuels sur emplois permanents constituent 7,9% de l'effectif permanent).

#### Répartition par filière de l'effectif titulaire

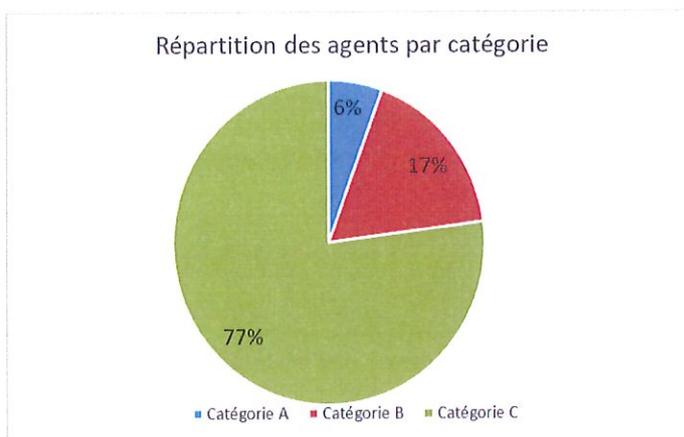
La filière technique, avec 175 agents, représente 51,5% de l'effectif titulaire.

	F	H	Total général
Technique	33	142	175
Administrative	76	10	86
Culturelle	44	15	59
Police municipale	2	14	16
Animation	0	2	2
Sportive	1	0	1
Emplois fonctionnels	0	1	1
<b>Total général</b>	<b>156</b>	<b>184</b>	<b>340</b>

Depuis 2013, le rapport hommes/femmes dans l'effectif titulaire de la collectivité reste stable : 54% d'hommes, 46% de femmes.

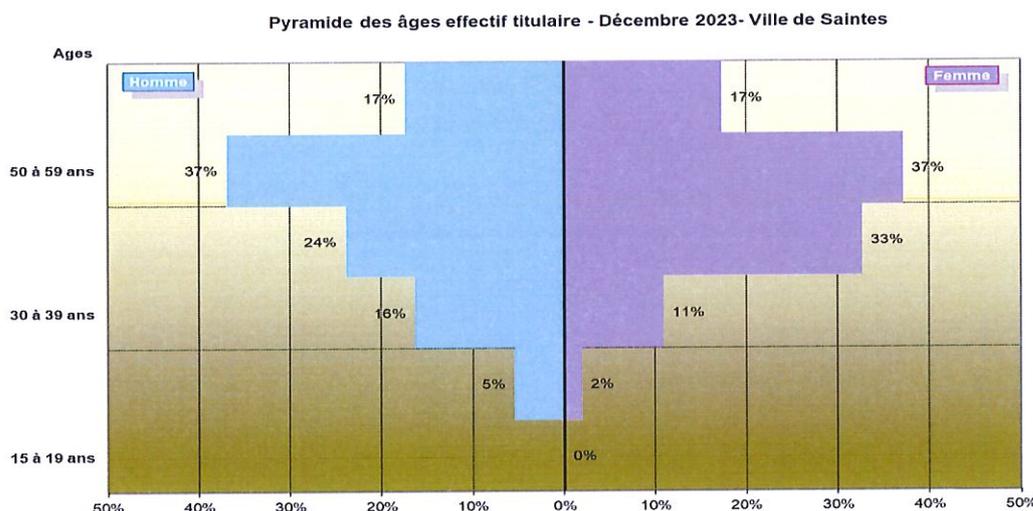
#### Répartition par catégorie de l'effectif titulaire

La catégorie C demeure largement majoritaire (77% des titulaires).



### Pyramide des âges

La répartition des agents par âges fait toujours apparaître un vieillissement de l'effectif permanent. L'âge moyen est désormais de 49 ans et demi (contre 48 ans et demi en N-1).



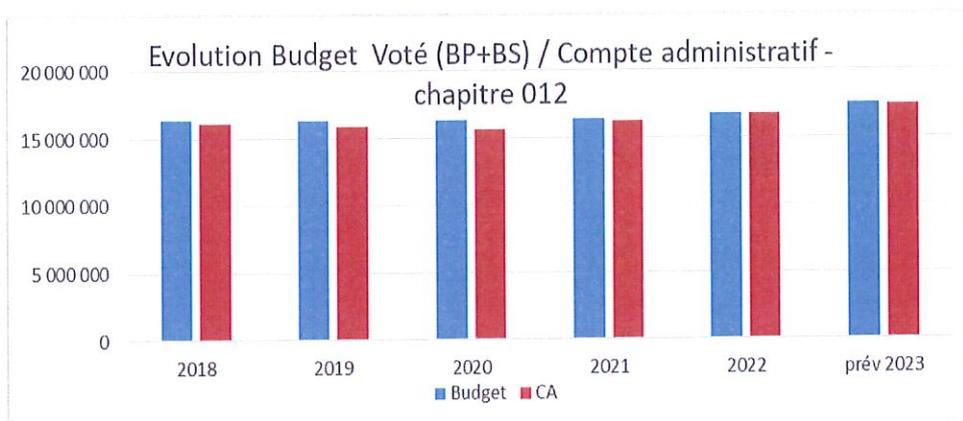
### 3.2. L'évolution des dépenses

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des dépenses liées aux charges de personnel :

- Rémunérations de l'ensemble des agents et charges liées (quels que soient les statuts),
- Médecine du travail
- Et les assurances du personnel

Il comprend également la rémunération du personnel extérieur qui fait suite à une convention (notamment avec le Centre de Gestion 17, la Communauté d'Agglomération de Saintes pour le personnel de la DSIT, RGPD) ainsi que le paiement de contrats GUSO (intermittents du spectacle).



Le budget du personnel estimé en 2023 représenterait 54% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux est stable.

Année	Dépenses Réelles de Fonctionnement	Compte Administratif du chapitre 012 (charges de personnels)	Part des charges de personnels dans les DRF
2018	29 415 518 €	16 142 472 €	55%
2019	28 819 676 €	15 885 446 €	55%
2020	29 616 181 €	15 583 549 €	53%
2021	29 059 735 €	16 197 898 €	56%
2022	30 584 159 €	16 684 998 €	55%
2023 Est.	32 423 825 €	17 401 053 €	54%

### 3.3. La rémunération et temps de travail

#### 3.3.1. La rémunération

La Ville de Saintes avait souhaité en 2022 revaloriser le régime indemnitaire en portant une attention particulière d'une part, aux plus bas montants perçus et d'autre part, aux métiers justifiant un classement dans un groupe de fonction supérieur. En 2023, différentes revalorisations réglementaires de grilles indiciaires et de points d'indice, sont venues impacter à la hausse les rémunérations.

Le traitement de base (c'est à dire les éléments obligatoires de rémunération : traitement indiciaire, Nouvelle Bonification Indiciaire, supplément familial de traitement...) représente plus de 80% des rémunérations.

En 2023, le régime indemnitaire a représenté 1,38 millions€ sur 17,04 millions€ de rémunérations, soit 8,1% des rémunérations (1,46 M€ en 2021 soit 9,1% des rémunérations).

**Coût moyen pour la collectivité (masse salariale)**

Moyenne mensuelle de coût masse salariale - 2023	Titulaires			Total général
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	5 563 €	4 024 €	3 349 €	3 743 €
Animation	secret statistique			
Culturelle	4 993 €	3 451 €	3 114 €	3 533 €
Police municipale	- €	4 134 €	3 954 €	3 979 €
Sportive	secret statistique			
Technique	5 515 €	3 922 €	3 297 €	3 400 €
<b>Total général</b>	<b>5 324 €</b>	<b>3 874 €</b>	<b>3 322 €</b>	<b>3 540 €</b>

**Secret statistique appliqué pour un effectif < ou égal à 5 agents**

Moyenne mensuelle de coût masse salariale - 2023	Contractuels			Total général
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	5 365 €	3 381 €	2 677 €	4 427 €
Culturelle	- €	2 978 €	2 479 €	2 743 €
Technique	4 963 €	3 951 €	2 668 €	2 964 €
<b>Total général</b>	<b>5 307 €</b>	<b>3 408 €</b>	<b>2 642 €</b>	<b>3 365 €</b>

**Salaire net à verser aux agents avant prélèvement à la source (1 ETP)****2023 (moyenne mensuelle)**

Salaire net à verser avant prélèvement à la source pour 1 ETP				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
F	2 698 €	2 048 €	1 669 €	1 854 €
H	3 488 €	2 149 €	1 797 €	1 964 €
<b>Total général</b>	<b>3 113 €</b>	<b>2 078 €</b>	<b>1 746 €</b>	<b>1 914 €</b>

**Pour mémoire, 2022 (moyenne mensuelle)**

Salaire net à verser avant prélèvement à la source pour 1 ETP			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
F	2 420 €	2 010 €	1 600 €
H	3 404 €	2 053 €	1 702 €
<b>Total général</b>	<b>2 966 €</b>	<b>2 022 €</b>	<b>1 663 €</b>

Le salaire net moyen pour 1 ETP dans la collectivité est de **1 867 euros en 2023** contre **1 772 euros en 2022**.

**3.3.2. L'action sociale**

La Ville mène une action d'accompagnement à l'action sociale en direction des agents sur trois volets :

- Chèque-déjeuner : la valeur faciale d'un chèque-déjeuner attribué aux agents est actuellement de 6 €, soit 2,4 € pour la part agent et 3,6 € pour la part employeur.
- Le Comité des Œuvres Sociales : une association d'action sociale pour le personnel, subventionnée par la Ville, permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux (CNAS, loisirs, billetterie...).
- Enfin, elle contribue au financement des garanties de protection de prévoyance (participation garantie maintien de salaire).

**3.3.3. Le temps de travail (effectif titulaire)**

	F	H	Total général
<b>Catégorie A</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>19</b>
Temps complet	8	11	19
<b>Catégorie B</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>59</b>
Temps complet	33	19	52
Temps partiel	4	3	7
<b>Catégorie C</b>	<b>111</b>	<b>151</b>	<b>262</b>
Temps complet	105	148	253
Temps partiel	6	3	9
<b>Total général</b>	<b>156</b>	<b>184</b>	<b>340</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un nouveau protocole du temps de travail et son aménagement a été mis en place afin de respecter le cadre réglementaire des 1 607 heures annuelles.

## LES BUDGETS ANNEXES

### 4. Perspectives sur les budgets annexes

#### 4.1. Budget annexe « Golf »



Section de fonctionnement (Budget 2023) : 648 451 €

Section d'investissement (Budget 2023) : 112 131 €

Dans ce budget sont retracées les dépenses et recettes du Golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet. Les charges portées par le budget principal sont intégralement remboursées par ce budget annexe.

Le golf de Saintes Louis Royer-Guillet est un acteur du développement touristique et économique de notre territoire.

Depuis 2021, les recettes de fonctionnement sont quasi-stables, même si l'on constate cette année une hausse, due notamment à l'abondement de la subvention d'équilibre du budget principal. Il conviendra donc de poursuivre les actions de nature à contribuer à l'attractivité du territoire, en s'appuyant notamment sur cette activité qui attire des publics réguliers et variés.

Ainsi, pour 2024, et en fonction de l'évolution du contexte économique, l'activité du Golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet visera à accompagner l'attractivité et la notoriété du Golf au niveau départemental, régional et national, en s'appuyant sur ses points forts :

- La qualité d'entretien du parcours et plus précisément sur les Greens, qui passe par des formations de « Greenkeeping » pour nos agents : l'adhésion à l'AGREF (Association des personnels d'entretien de Golf), leader de la formation spécifique aux différents métiers du Golf, nous permet d'y contribuer ;
- L'obtention du label « Golf pour la biodiversité » niveau Bronze qui permettra d'anticiper les nouvelles règles sur le « Zéro Phyto » à compter de 2025 ;
- Le maintien de l'accueil de Championnats régionaux et nationaux, comme pour le Grand Prix Jeunes (trophée regroupant les meilleurs jeunes de France) ;
- Continuer à développer la collaboration avec les adhérents de l'association de golfeurs et ses représentants, et dans cet esprit, créer un collectif (golf, association et partenaires) afin de travailler ensemble et en toute transparence sur le développement du Golf ;
- Développer une nouvelle offre de restauration et la pérenniser dans un esprit de convivialité et de partage au sein de la structure ;
- Offrir de nouvelles activités en parallèle du Golf (Footgolf qui se développe en France et qui n'existe nulle part en Nouvelle-Aquitaine, etc.) ;
- Développer et ancrer le partenariat avec l'Agrocampus ;
- Poursuivre la recherche de nouvelles recettes en allant chercher de nouveaux partenaires.

Pour ce faire, l'année 2024 visera à :

- Finaliser les travaux sur les bâtiments afin d'obtenir une structure de qualité, notamment pour le local à chariots ;
- Entretien également le terrain (élagages des arbres, nettoyage des sous-bois, ...) pour une pratique adaptée et agréable ;
- Poursuivre le renouvellement des matériels d'entretien pour l'équipe de terrain ;
- Améliorer la communication du golf afin de s'ouvrir sur l'extérieur par le biais des réseaux sociaux, site internet et profiter de l'attrait touristique de notre ville (partenariat avec l'office du tourisme) ;
- Augmenter les recettes en accroissant le nombre de nouveaux golfeurs (l'accueil de groupe, de compétitions, séminaires...) et par le développement de notre magasin « Proshop ».

En matière d'investissement, l'ensemble des crédits sont intégrés au sein d'un plan pluriannuel d'investissement pour se doter d'une visibilité sur plusieurs années.

#### 4.2. Budget annexe « Site Saint-Louis »



Section de fonctionnement (Budget 2023) : 7 757 534 €

Section d'investissement (Budget 2023) : 7 331 183 €

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Des liens budgétaires entre le Budget Principal et le Budget Annexe Site Saint-Louis ont eu lieu, notamment afin de permettre au budget annexe de rembourser un prêt in fine de 5,1 M€ (qui a été soldé en 2021, après avoir été réaménagé en 2017). Pour autant, il conviendra de s'assurer, à l'issue de l'opération sur le quartier Saint-Louis, que les sommes avancées par le Budget Principal (d'environ 6 M€) puissent être acquittées par le Budget Annexe.

Friche hospitalière à l'abandon depuis 2008, la municipalité a fait une priorité la restauration de ce lieu emblématique pour les Saintais. Dans un contexte difficile, marqué par un ancien projet acté en 2018 entravé par une faisabilité et des modalités de cession discutées, la municipalité a exprimé sa volonté de faire du lieu un hub structurant du territoire, par sa centralité urbaine, ses perspectives patrimoniales, et son histoire avec les Saintais.

Ainsi, pour construire une vision d'ensemble cohérente de l'aménagement du site et éviter ainsi l'écueil d'opérations qui vivraient indépendamment les unes des autres, un Schéma Directeur d'Aménagement a été réalisé en 2020 en intégrant également les grands sites patrimoniaux que sont St-Eutrope, Les Arènes et leur vallon. Cette stratégie globale a permis de fixer à la fois les orientations générales d'aménagement et les conditions de réalisation de chaque sous-projet afin de porter une vision globale et cohérente de l'aménagement de la ville.

Au gré de la concertation menée depuis 2021, et des échanges pilotés par l'équipe AMO en charge du projet, le Site Saint Louis laisse déjà apparaître des orientations fortes en matière d'aménagement :

- Une porte d'entrée touristique (installation d'un lieu d'accueil des touristes, réhabilitation du bâti patrimonial ; installation d'équipements d'orientation) ;
- Un pôle de développement économique et culturel sous la forme d'un tiers lieu ;
- Un îlot Bernard dédié à la création d'un quartier d'habitation de 127 logements mixtes (accession, social, qualitatif, reprenant toutes les étapes du parcours résidentiel du T1 au T5) ;
- Une réflexion autour de la place du 11 novembre et de sa gare routière.

Sur site, l'année 2024 marquera le début des premières démolitions, en commençant par l'aile sud du site qui fera l'objet d'une destruction complète afin d'enrichir les points de vue et de faciliter l'aménagement du belvédère.

Enfin, la cession foncière se verra concrétisée par la signature du compromis de vente et le dépôt du permis de construire par l'opérateur retenu, suite aux résultats de l'appel à projet pour l'attribution de l'îlot Bernard à un promoteur aménageur, chargé de réaliser l'ensemble des logements sur site. Ce lauréat, réalisera également toutes les études nécessaires en 2024, en vue d'un lancement des travaux projeté en fin d'année 2025.

En parallèle, la définition des engagements réciproques, eu égard à la création d'un tiers lieu se verra finalisée, afin de lancer les travaux de restauration sur le logis du gouverneur et son îlot.

Ces éléments seront conjointement traités en parallèle des démarches environnementales menées sur le site en vue de l'obtention du permis de démolir qui doit également être validé en 2024.

Pour rappel, ce projet mené dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », est présenté comme un symbole de la nouvelle stratégie du territoire, marqué par la volonté de concevoir la ville de demain en étroite collaboration avec les services de l'Etat. A ce titre, la ville a bénéficié du « Fonds Friche » à hauteur de 800 000 €.

